



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE

RAPPORT Présenté par :
M. Gérard LAPLANCHE,
Président du SIVOM Sioule et Bouble



SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
----------------------------------	---

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>1 - Le service public de l'eau potable</u>	5
---	---

A - Territoire de compétence AEP	5
---	---

B - Ressources et les ouvrages de production et distribution	5
---	---

C - Mode de fonctionnement du Syndicat	6
---	---

D - Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	7
---	---

<u>2 - Le service public de l'assainissement</u>	
--	--

A - Contexte statutaire et administratif	7
---	---

B - Assainissement collectif	7
-------------------------------------	---

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	8
---	---

II - Le service public de l'eau potable

<u>1 - Les indicateurs techniques</u>	
---	--

A - Productions du Syndicat	9
------------------------------------	----------

1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	9
---	---

2. Production à partir des installations de Mazerier	10
--	----

B - Volumes mis en distribution	10
--	-----------

1. Volumes d'eau produit et mis en distribution	10
---	----

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	12
---	----

C - Détail des achats d'eau	12
------------------------------------	-----------

D - Détail des ventes d'eau	13
------------------------------------	-----------

1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	13
--	----

2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	14
---	----

3. Suivi des consommations des abonnés	15
--	----

4. Contrats d'abonnements des abonnés	15
---------------------------------------	----

E - Les indicateurs de gestion du réseau	16
---	-----------

1. Intégration de Brugheas	16
----------------------------	----

2. Vie des branchements	16
-------------------------	----

3. Cas particulier des branchements au plomb	17
--	----

4. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	17
--	----

5. DT et DICT dématérialisées	17
-------------------------------	----

6. Urbanisme	18
7. Renouvellement du parc de compteurs	18
8. Statistiques des fuites sur réseau	18
9. Indicateurs énergétiques	19
10. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	20
11. Performances techniques du réseau	21
12. Particularité des poteaux incendie	21
F - Qualité de l'eau distribuée	21
1. Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	21
2. Résultats de l'autocontrôle	22
3. Mesures liées au Plan Vigipirate	23
<u>2 - Les indicateurs financiers</u>	
A - Prix de l'eau	23
B - Autres indicateurs financiers	23
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	23
2. Données de la section d'investissement du budget principal	25
3. Dette et capacité de remboursement	25
4. Recouvrement des impayés	25
5. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	26
6. Participation financière à une association humanitaire	26
C - Principales dépenses d'investissements et de fonctionnements	26
1. Programmes d'investissements	26
2. Dépenses de fonctionnements	27
<u>3 - Les indicateurs de performances du service</u>	27
<u>4 - Informations diverses</u>	
1. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	28
2. Passation des marchés publics	28
3. Amélioration de la communication auprès des usagers	28
4. Gestion des ressources humaines	29

III - Le service public de l'assainissement

1 - Quelques indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (AC)	30
B - Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	31
C - Urbanisme	33

2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement

IV - Conclusions et perspectives

Les annexes (sommaire en 2^{ème} partie)

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 46 communes depuis le 1^{er} janvier 2015, ce qui représente environ 26 300 habitants, 5 communautés de communes et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après).

Le syndicat intervient en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service:

- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire),
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épurations collectifs (compétence optionnelle 1),
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2),
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau actuel) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service).

Le SIVOM Sioule et Bouble est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune. Parmi ceux-ci sont élus 19 membres du bureau syndical composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

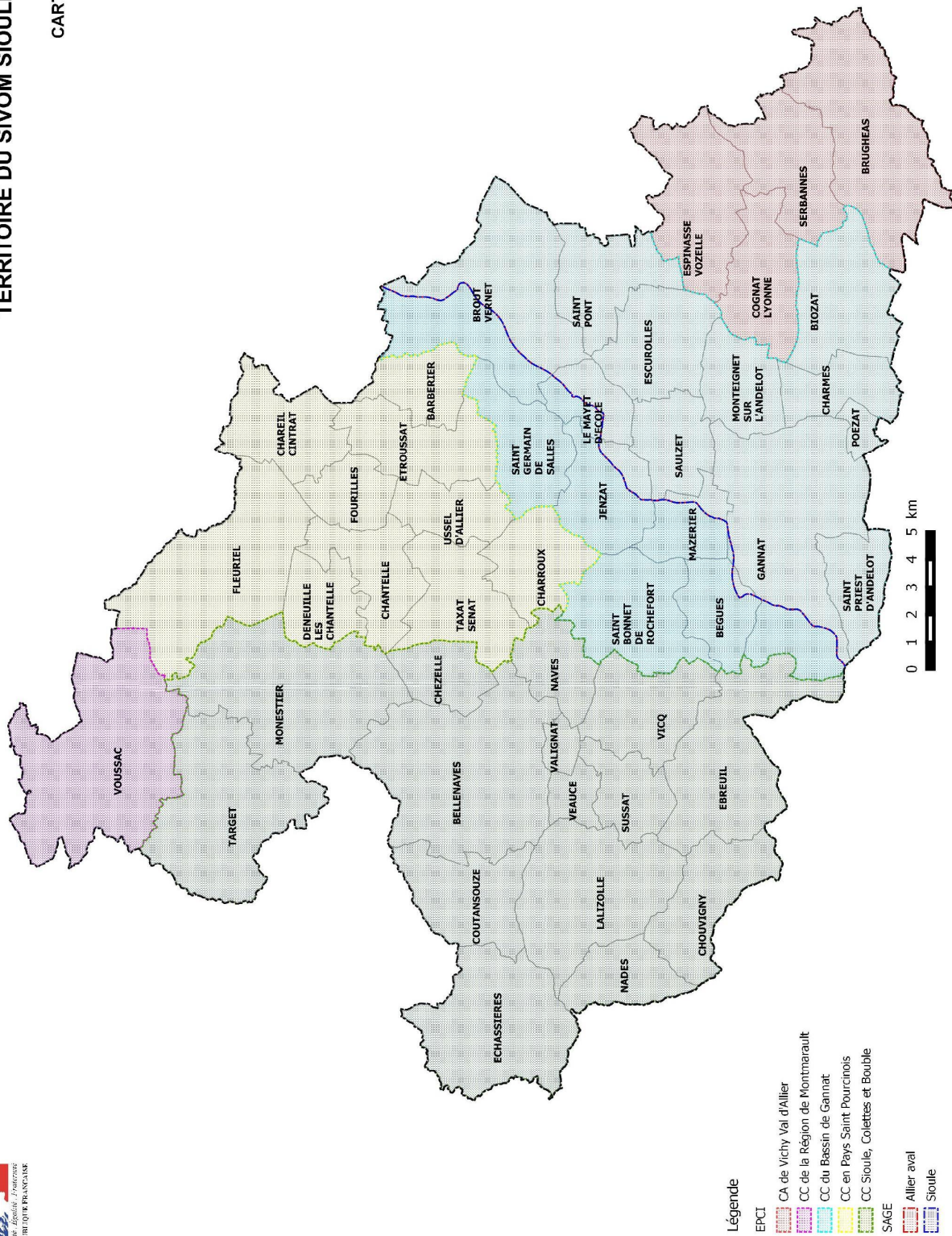
En 2015, une équipe de 28 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille, par le biais de la formation professionnelle continue, à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. **En application de la loi NOTRe, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, a récemment prolongé le délai de présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, le portant à neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné.** Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2015 du SIVOM Sioule et Bouble présente donc les activités du Syndicat pour l'année 2015. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

TERRITOIRE DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE

CARTE SYNTHÉTIQUE



I - Présentation générale des services

1 - Le service public de l'eau potable

A - Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, en 2015, le syndicat exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 16 977 en 2015, pour une population de 26 321 (« Population municipale 2014»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 41 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 085 abonnés, 6 030 habitants INSEE). Trois communes ont moins de 100 abonnés, 28 communes ont entre 100 et 500 abonnés et 15 ont plus de 500 abonnés. L'Annexe 1 présente l'évolution du nombre d'abonnés par ancien canton durant ces dix dernières années (2005-2015).

B - Ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge ou de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).
- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;

- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier. Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.
- La commune de Brugheas, adhérente au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015, est quant à elle alimentée par une ressource en eau potable située sur la commune de Bellerive sur Allier appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon (eau de nappe de l'Allier).
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 38 réservoirs (capacité totale de 22 150 m³), 7 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 248 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en six points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche de l'Allier répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières, ainsi que par la commune de Vendat (850 m) à Lourdy (eau de nappe de l'Allier)
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest de Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la Bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat a employé 25 agents titulaires et 3 agents contractuels au 31/12/2015 (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 27 % des dépenses de fonctionnement du budget du syndicat.

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (898 en 2015) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (181 en 2015).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activité, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2015, 15 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2015, 197 interventions ont été réalisées, dont 27% (53) en dehors des heures ouvrables (astreintes), dont 44 pour des fuites sur conduites. En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'une convention pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

Un renouvellement des conventions a été proposé aux communes en début d'année 2015.

Ainsi, au 31 décembre 2015, ce sont 42 communes qui ont délibéré et passé convention avec le syndicat pour la réalisation de cette prestation de service. Un rapport annuel est remis à chaque commune adhérente avec un descriptif de l'état des ouvrages, des interventions réalisées et des améliorations à envisager. Au total 42 rapports ont été réalisés et 15 communes ont engagés les travaux préconisés.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

Une personne est affectée au service de l'Assainissement correspondant à 1 équivalent temps-plein.

B - Assainissement collectif

Depuis 2002, le syndicat gère par convention, les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention a été renouvelée en décembre 2014, pour une durée de 13 années. Un rapport annuel est remis à la collectivité et détaille les interventions réalisées sur ce système d'assainissement collectif.

En 2015, une réflexion a été engagée avec le Comité syndical pour le développement de la gestion de l'assainissement collectif avec d'autres collectivités du territoire du syndicat. Une enquête a été menée début 2015 auprès des 26 communes possédant un système d'assainissement collectif pour cibler les attentes et les besoins. Cette enquête a été présentée à la commission assainissement le 9 juin 2015, en partenariat avec le BDQE, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le témoignage du SIVOM Nord Rive Droite du Cher.

Compte tenu de la qualité des interventions et de l'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015, les mêmes interventions ont été présentées et débattues lors d'une assemblée générale spéciale assainissement collectif le 29 septembre 2015. La compétence assainissement étant, à l'horizon 2020, transférée obligatoirement des communes aux EPCI à fiscalité propre, il revient aux communes de décider si elles souhaitent, ou non, engager un transfert préalable au SIVOM Sioule et Bouble qui pourrait alors évoluer en syndicat mixte.

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) spécifique rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2015, ce sont 42 communes sur 46 qui adhèrent au SPANC pour réaliser les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (conception, réalisation, diagnostic). La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 9A**. Il est important de rappeler que les quatre dernières communes (Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne) relèvent de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour cette compétence.

L'étude diagnostique des installations ANC existantes a été réalisée de 2010 à 2012. En fin d'année 2015, le Comité syndical a délibéré favorablement pour la mise en place des contrôles de fonctionnement des ANC tous les huit ans.

II - Le service public de l'eau potable

1 - Les Indicateurs Techniques

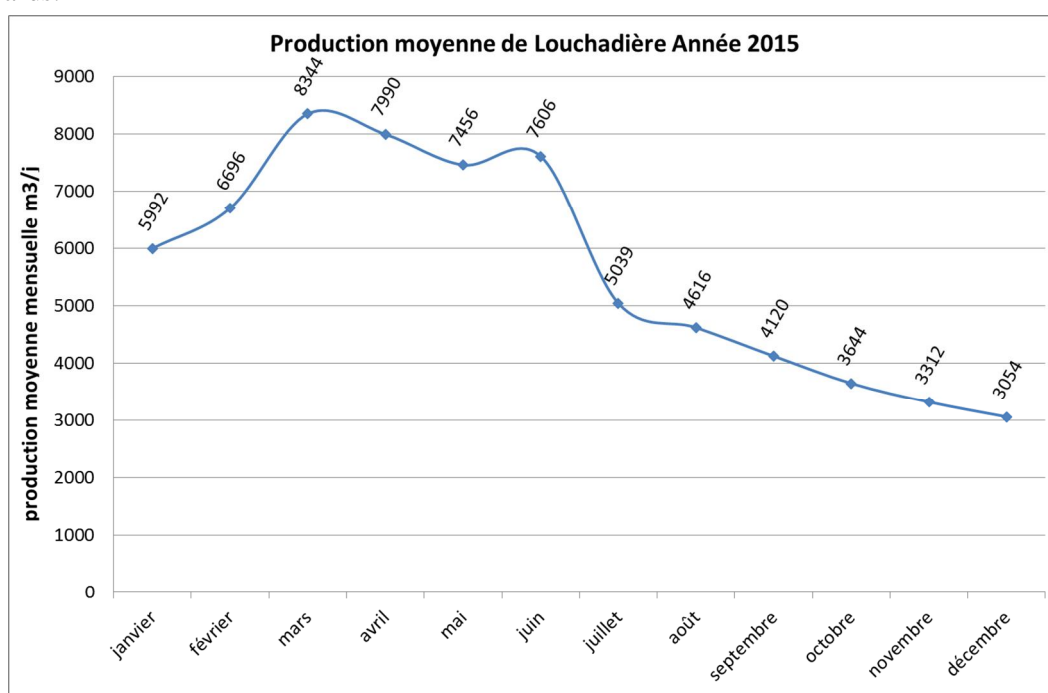
A – Productions du Syndicat

1 ó Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 La ressource de la galerie de Louchadière :

2015 a été une année de forte production des eaux de la ressource de Louchadière, ce qui a permis une nette amélioration de la situation. La production moyenne mensuelle de Louchadière a fortement augmenté de janvier à mars 2015 de 69 l/s (5 992 m³/j) en janvier à 96,5 l/s (8 344 m³/j) en mars 2015.

Ainsi les volumes journaliers soutirés pour être traités à l'usine ont atteint leur maximum à 8 640 m³/j en mars (360 m³/h ; 100 l/s), puis ont diminués progressivement jusqu'à 2 880 m³/j (120 m³/h ; 33 l/s). Pour la première fois depuis juillet 2010, la production a été en hautes eaux en mars 2015 (débit instantané > 100 l/s, > 8000 m³/j) et la production a été excédentaire par rapport aux besoins du syndicat en entrée du réservoir des Brayards.



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2015 sont respectivement de :

- 1 970 246 m³ pour Louchadière (+ 158 583 m³ ; + 9 % par rapport à 2014)
- 986 613 m³ pour Peschadoires (- 212 665 m³ ; - 18 % par rapport à 2014).

Sur les **2 956 859 m³ d'eaux brutes entrés dans l'usine** (- 2% par rapport à 2014), la part d'eau venant de Louchadière a été de 67 % (60 % en 2014).

La production de Louchadière, bien que plus importante qu'en 2014 n'a pas permis de limiter les volumes d'eau achetés en gros au SIAEP de Sioule et Morge (étiage estival prononcé et prolongé jusqu'à la fin de l'année 2015).

1-2 ó Eau traitée issue de l'usine de St Ours :

L'usine de traitement de l'eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre :

- de traiter prioritairement l'eau de Louchadière qui contient de l'arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en òuvre du procédé « GEH » en fixant l'élément chimique sur un matériau à base d'oxyhydroxyde de fer,
- et aussi réduire l'agressivité de l'eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d'usine, d'atteindre l'équilibre calcocarbonique et un taux d'arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée ensuite à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d'arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l'eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d'arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l'équilibre calcocarbonique n'est alors plus atteint après ce mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l'eau de Peschadoires sera elle aussi à l'équilibre.

En 2015, l'usine a produit **2 941 241 m³ d'eau** (- 69 700 m³ ; - 2 % par rapport à 2014), **soit 93 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d'eau traitée de 8 058 m³/j, soit 93 l/s.

Le volume des eaux de services (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), estimé à 15 618 m³, est moindre qu'en 2014 (71 307 m³ ; - 78%).

2 ó Production à partir des installations de Mazerier

2-1 La station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2015, les volumes d'eau brute pompés dans le bief de la Sioule ont été de 330 093 m³ (+ 12 % par rapport à 2014), soit en moyenne 904 m³/j ou 10,5 l/s. Suite aux problèmes de turbidité de fin d'année 2014, le pompage a été remis en service en février 2015 après le nettoyage total des filtres et des conduites encrassées. L'origine de cette forte turbidité reste inconnue (orages ayant générés de forts ruissellements ou lâchers d'eau du barrage hydroélectrique situé en amont í).

2-2 L'usine de traitement de « la Contrée » :

L'usine de Mazerier a traité 282 241 m³ (+ 12 % par rapport à 2014), soit 773 m³/j, soit 9 l/s.

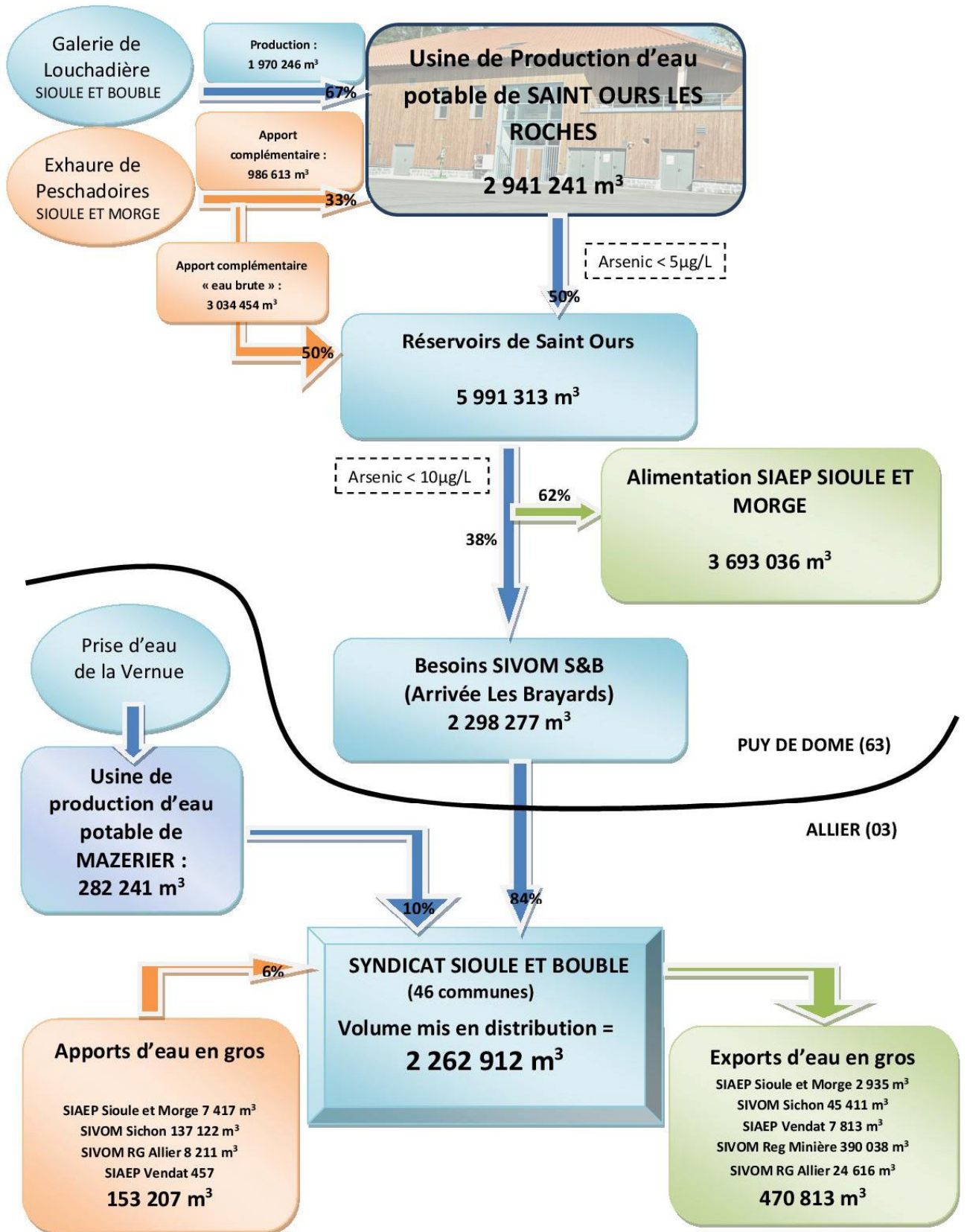
La différence de volume d'eau entre l'entrée et la sortie de l'usine de Mazerier est de 47 852 m³, soit une moyenne de 131 m³/j, soit environ 1,5 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d'eau de service est relativement similaire à celui de 2014.

B - Volumes mis en distribution

1. Volumes d'eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d'eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



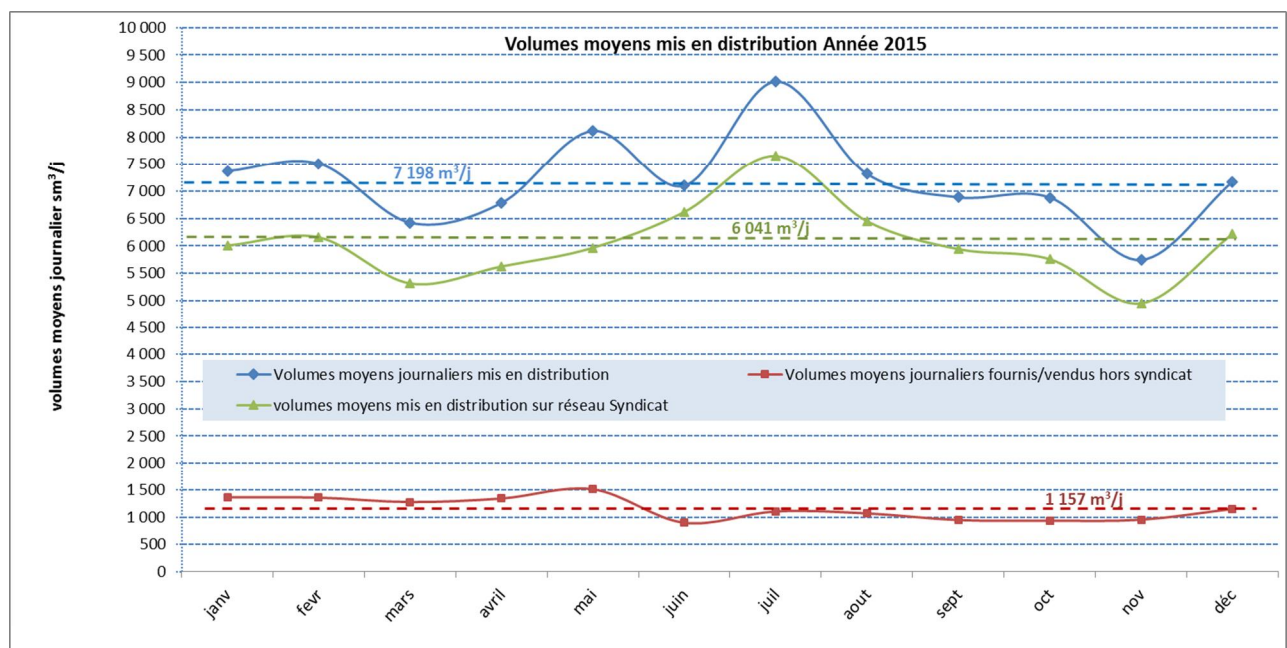
3 223 482 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (- 1 % par rapport à 2014), soit 8831m³/j, soit environ 102 l/s. Ce volume reste supérieur aux besoins propres du Syndicat.

Le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 262 912 m³** (+ 10,5 % par rapport à 2014). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 298 277 m³** (+ 13% par rapport à 2014),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **282 241 m³** (+ 12% par rapport à 2014),
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon, du SIVOM Rive Gauche Allier et du SIAEP Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat : **153 207 m³** (+ 263% par rapport à 2014 compte tenu des apports pour Brugheas),
- moins les exports d'eau en gros pour le SIAEP Sioule et Morge, le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **470 813 m³** (+ 73% par rapport à 2014).

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2015, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution s'établit à 7 198 m³/j (6 228 m³/j en 2014). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2015 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le SMEA (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports d'eau ayant fait l'objet d'une facturation (en m ³)	2014	2015
1 ó SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP (*)	253 173	327 191
2 ó SIVOM Rive Gauche Allier	29 194	8 210
3 ó SIAEP de Vendat	0	458
4 ó SIVOM de la Vallée du Sichon (*) (**)	0	93 332
TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2+3 m³	282 367	429 191

(*) De ces volumes facturés sont déduits les volumes fournis par le SIVOM Sioule et Bouble.

(**) Ces volumes facturés ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.

En 2015, le Syndicat a acheté :

- **327 191 m³ au SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP**, pour une dépense de 21 754,98 € HT (0,070 € TTC/m³). Les volumes achetés ont augmentés par rapport à 2014 (+ 29%). Ceci est dû, essentiellement à l'étiage sévère de fin d'année 2015 pendant laquelle la ressource de Louchadière a moins produit, et, dans une moindre mesure à l'arrêt de l'usine de Mazerier nécessitant d'alimenter les abonnés de Gannat par la Serre en début d'année 2015. Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires, les 2 298 277 m³ arrivant au Brayards et les consommations des Penots/la Bosse et de Vensat/St Priest d'Andelot.
- **8 210 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 1 559,90 € HT (0,237 € TTC/m³). Par rapport à l'année précédente 2014, ceci représente une nouvelle diminution de 34,5%. La production d'eau potable du SIVOM Sioule et Bouble et le bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable n'ont pas nécessité d'apports d'eau conséquent de la part du SIVOM Rive Gauche Allier.
- **458 m³ au SIAEP de Vendat** pour une dépense de 165,34 € HT (0,381 € TTC/m³). Ce nouvel achat fait suite à une nouvelle interconnexion SMEA mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015 entre le réservoir de Lourdy à Vendat (pour le SIAEP de Vendat) et le hameau des Arcis sur la commune de Brout Vernet (pour le SIVOM Sioule et Bouble) afin de maintenir une pression satisfaisante chez les abonnés des Arcis lorsque le SIAEP de Vendat prélève de l'eau au SIVOM Sioule et Bouble au niveau d'une autre interconnexion vers St Pont.
- **93 332 m³ au SIVOM de la Vallée du Sichon** pour une dépense de 47 673 € HT (0,581 € TTC/m³) correspondant à l'achat d'eau pour alimenter les abonnés de Brugheas depuis le transfert de la gestion de l'eau potable au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour un total de 2 262 912 m³ mis en distribution en 2015, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 153 207 m³, soit 7 %. En 2014 les apports extérieurs représentaient 2%. Cette augmentation est due principalement au fait que l'intégration de la commune de Brugheas implique un achat d'eau potable conséquent pour alimenter les abonnés de Brugheas. Une nouvelle interconnexion SMEA entre le SIVOM Sioule et Bouble et cette commune, prévue avant le transfert de la commune de Brugheas, a débuté en 2015 et devrait se terminer dans l'année 2016. Cette interconnexion permettra au syndicat de réduire les achats d'eau provenant du SIVOM de la Vallée du Sichon.

D – Détail des ventes d'eau

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau comptabilisés aux abonnés et ceux facturés aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Avec un volume d'eau produit de 3 223 482 m³ et un volume mis en distribution de 2 262 912 m³, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent 2 008 631 m³.

Volumes d'eau vendus (en m ³)	2014	2015
1 - Volumes d'eau comptabilisés aux abonnés	1 402 170	1 584 924
2 ó Volumes vendus en gros facturés	267 619	423 707
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	47 187	55 957
SMEA au réservoir des Manteaux	212 834	358 697
<i>SIVOM Région Minière</i>	198 527	334 081
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	14 307	24 616
SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat	6 087	7 813
SIVOM Vallée du Sichon (<i>Secours</i>)	1 511	1 240
TOTAL DES VENTES D'EAU 1+2 m³	1 669 789	2 008 631

(**Les échanges et ventes d'eau avec le SIAEP de Sioule et Morge et le SIVOM de la Vallée du Sichon (Brugheas) sont déduits des volumes achetés et donc des sommes dues sans facturation spécifique.*

Le volume total d'eau comptabilisé pour l'année 2015 est de 1 584 924 m³. Le volume d'eau vendu en gros (facturé et non facturé) est quant à lui de 1 113 777 m³.

S'agissant de la vente en gros (sans les échanges d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge), le syndicat a fourni 423 707 m³ d'eau, pour 106 229,02 € HT (127 742,52 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,301 € HT/m³ (sans redevances). Cela représente 18% d'eau vendu sur les 2 262 912 m³ d'eau mis en distribution.

Les volumes d'eau dégrévés ont diminué de 24,5 % (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes). La formule de dégrèvement a été appliquée à 58 abonnés demandeurs, représentant en moyenne 274 m³ d'eau perdue/compteur (dégrèvement maximum à 701 m³).

Le volume d'eau consommé sans comptage est estimé à 75 966 m³ (chasses d'eau d'assainissement). Les volumes d'eau de service sont estimés quant à eux à 12 920 m³ (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne).

2 ó Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2015 est de 16 977. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 26 321 (population municipale INSEE année 2014).

Les Annexes 1 et 2 présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune et par ancien canton de 2005 à 2015. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

A partir des données de consommations facturées après dégrèvement		Nombre d'habitant/abonnement	m ³ consommé/abonnement/an	m ³ consommé/habitant/an	Litres/habitant/jour
Canton de CHANTELLE	Moyenne	1.36	87.62	64.65	177.12
	Minimum	0,97	62.41	42.19	115.60
	Maximum	1,70	115.52	112.30	307.68
Canton d'ÉBREUIL	Moyenne	1,19	72,28	60,78	166,51
	Minimum	0,67	35.36	39.23	107.49
	Maximum	1,44	89.79	74.75	219.17
Canton d'ESCUROLLES	Moyenne	1.83	91.95	50.30	137.80
	Minimum	1.36	82.51	44.53	121.99
	Maximum	2,23	126.74	60.52	165.80
Canton de GANNAT	Moyenne	1,74	92,89	53,27	145,96
	Minimum	1.16	64.51	42.70	114.88
	Maximum	1.95	153.80	102.32	280.32
Ensemble des cantons	Moyenne	1,53	86,18	57,25	156,85

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 57,25 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat sont de 1 584 924 m³ pour l'année 2015. Actuellement la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 970 246 m³) suffirait à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même en tenant compte des besoins liés aux eaux de services de 12 920 m³ (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne) et aux volumes d'eau consommés sans comptage de 75 966 m³ (chasses d'eau assainissement).

Néanmoins pour un bon fonctionnement de l'usine de St Ours (capacité nominale de 3 153 600 m³) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable du syndicat Sioule et Bouble et des syndicats voisins, la deuxième ressource de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent indispensables (évolution des consommations sur le long terme, eau de secours en cas d'incidents techniques ou de pollutions).

Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant : cas de Barberier (133 habitants ; 200,74 litres/hab/jour), Chouvigny (235 habitants ; 219,17 litres/hab/jour), Deneuille (92 habitants ; 218,76 litres/hab/jour), Echassières (406 habitants ; 204,80 litres/hab/jour), Fleuriel (352 habitants ; 243,40 litres/hab/jour), Mazerier (291 habitants ; 198,64 litres/hab/jour), Monteignet sur Andelot (239 habitants ; 280,32 litres/hab/jour), Monestier (297 habitants ; 267,40 litres/hab/jour), Target (287 habitants ; 307,68 litres/hab/jour) et Voussac (470 habitants ; 207,09 litres/hab/jour), alors que la moyenne sur l'ensemble du syndicat est de 153,78 l/habitant/jour.

Globalement sur les 10 dernières années, il est constaté une diminution de la consommation d'eau potable sur les anciens cantons de Chantelle (- 29 394 m³; -8%) et d'Ébreuil (- 34 722 m³; -12%). Par contre la consommation en eau augmente sur les anciens cantons d'Escurolles (+ 37 786 m³; +13%) et de Gannat (+ 296 568 m³; +124%), compte tenu des reprises de la Ville de Gannat au 1^{er} janvier 2012 et de la commune de Brugheas au 1^{er} janvier 2015.

2- Suivi des consommations des abonnés

Au total, 35 000 factures ont été établies en régie par le SIVOM Sioule et Bouble en 2015.

Une importance particulière a été portée en 2015 sur le suivi des consommations des abonnés et l'accès par les agents du SIVOM au compteur d'eau, tous les 2 ans maximum. En effet, un nombre croissant d'abonnés dont les compteurs se situent à l'intérieur de propriétés fermées, ne communiquent pas régulièrement leur index compteur. En application de l'article 3.3 du règlement de services, des courriers en recommandés avec accusés de réceptions leur ont été adressés. Ces relances ont permis d'obtenir 81 index représentant 10 942 m³ à facturer.

La totalité des consommations a été transmise aux communes concernées ainsi qu'à l'Agglomération de Vichy Val d'Allier pour la facturation des redevances assainissement collectif.

3- Contrats d'abonnement des abonnés

Avec la reprise de la gestion du service de l'eau potable de la commune de BRUGHEAS en janvier 2015, ce sont 758 nouveaux contrats qui ont été envoyés aux habitants de la commune et qui ont été enregistrés dans la base de données de facturation du SIVOM.

Tout au long de l'année 2015, le syndicat a enregistré environ 1 000 mutations d'abonnés sur les 46 communes membres, dont 273 pour la seule commune de GANNAT. Ces mutations ont donné lieu à l'émission de 916 titres de frais de dossiers pour les nouveaux abonnés, pour une recette de 13 500.00 € HT. Concernant les fins de compte (clôtures de contrats) cela a représenté 556 émissions de factures pour un volume de 27 841 m³.

E – Indicateurs de gestion du réseau

1 ó Intégration de la commune de Brugheas

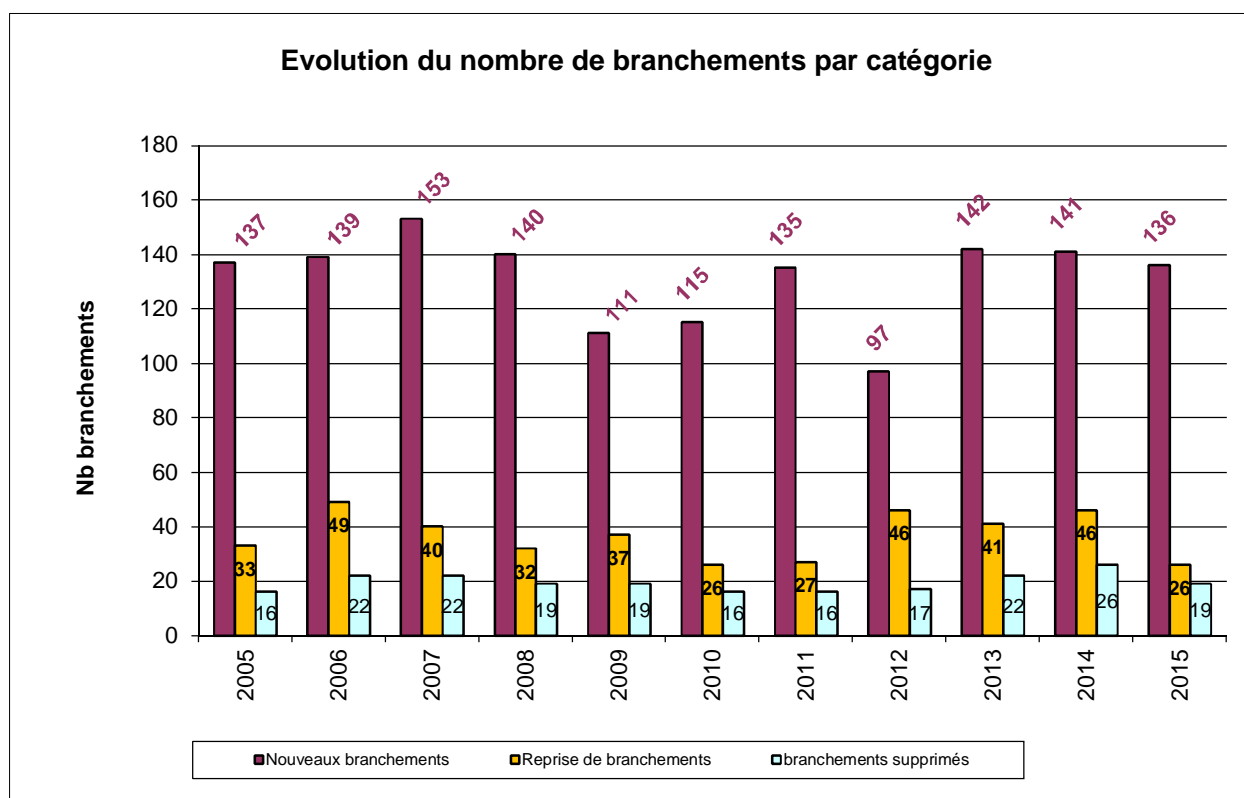
Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Brugheas a transféré sa compétence eau potable au SIVOM Sioule et Bouble. Un agent du délégataire CBSE, correspondant à un équivalent temps plein, a été intégré au personnel du SIVOM Sioule et Bouble. Les ouvrages supplémentaires à gérer ont été :

- 2 réservoirs (Les Rocs et les Tauraux),
- 1 dispositif de pompage de reprise et de chloration au réservoir du Bois Randennais,
- 1 surpresseur au regard des Maussangs,
- 32,54 km de réseaux.

Depuis des modifications du système d'alimentation en eau potable de cette commune ont été réalisées par le SIVOM Sioule et Bouble. Le matériel obsolète (système minitel) a été remplacé par du matériel SOFREL (liaison radio et GSM). Ainsi tous les sites (réservoirs et surpresseurs) de la commune de Brugheas ont été équipés d'une télégestion compatible avec celle du syndicat pour un montant de 23 352 € HT.

2 ó Vie des branchements

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur l'ensemble du territoire du syndicat sur les 10 dernières années :



En 2015, le nombre de branchements neufs est de 136 et a nécessité la réalisation préalable de 139 visites et l'émission de 139 devis. Ce nombre de branchement est stable par rapport à 2014. Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont GANNAT (26), BRUGHEAS (16) et SAINT-PONT (10).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2015 sur 27 devis réalisés, 26 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 19 branchements ont été supprimés en 2015.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2015 est estimé à 16 977.

3 ó Cas particulier des branchements au plomb

Suite au recensement des branchements en plomb lors des dernières relèves à Gannat et à Brugheas, 14 branchements restent à réhabiliter. Leur remplacement est programmé en 2016.

4 ó Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs...). Le syndicat est donc de plus en plus associé en amont (au niveau des études) aux projets communaux (notamment Contrat Communal d'Aménagement de Bourg), ce qui lui permet d'intégrer d'éventuels renouvellements de conduites dans sa programmation annuelle de travaux AEP.

Fin 2015, des travaux d'interconnexion avec la commune de Brugheas ont débuté sous la maîtrise d'ouvrage du SMEA. Ces travaux permettront de raccorder le hameau du Jaunet à SERBANNES au réservoir des Rocs à Brugheas et sécurisera l'alimentation en eau potable de la commune actuellement entièrement dépendante de Bellerive sur Allier. 3 510 m linéaire de conduites ont été réalisées par le SMEA entre les communes de Serbannes et de Brugheas (conduite en fonte de diamètre 150 mm).

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2014 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie en communes rurales et maîtrise d'œuvre privée en commune urbaine (Monestier)	100 m avec fonçage sous la Bouble (conduite PEHD de diamètre 260)	
Programme de travaux 2015 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie en communes rurales et maîtrise d'œuvre privée en commune urbaine (Gannat)	4 435 m dont 85 m en commune urbaine (Gannat) et dont 4 350 m en commune rurale (Fleuriel, Escurolles, Monteignet, Brugheas) (conduites en fonte, PVC ou PEHD de diamètres 100, 110, 150 et 160)	
Interventions en régie	494 m dont 117 m en commune urbaine (Gannat) et 377 m en communes rurales (St Bonnet de Rochefort, Jenzat, Brugheas, Espinasse Vozelle, Target, Chantelle, Biozat, Ebreuil) (conduites en PVC, poly, PVC ou fonte de diamètre 40 à 200 mm)	1 174 m dont 24 m en commune urbaine (Gannat) et le reste en commune rurale (Bellenaves, Cognat Lyonne, St Pont)
TOTAL	5 029 m	1 174 m

Au total en 2015, 6 203 m de réseaux ont été soit renouvelés/renforcés, soit étendus.

5 ó DT et DICT dématérialisées

Préalablement à tous travaux en 2015, le SIVOM Sioule et Bouble a instruit 1 113 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de Travaux (DT) dématérialisées. Les réponses concernant la présence, ou non, du réseau d'eau potable appartenant au SIVOM Sioule et Bouble ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

6 ó Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 290 dossiers en 2015, dont 83 demandes de permis de construire, 191 demandes de certificats d'urbanisme et 16 demandes préalables avant travaux ou des dossiers d'antériorité de commencement de travaux. Les avis concernant l'eau potable ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

7 ó Renouvellement du parc de compteurs

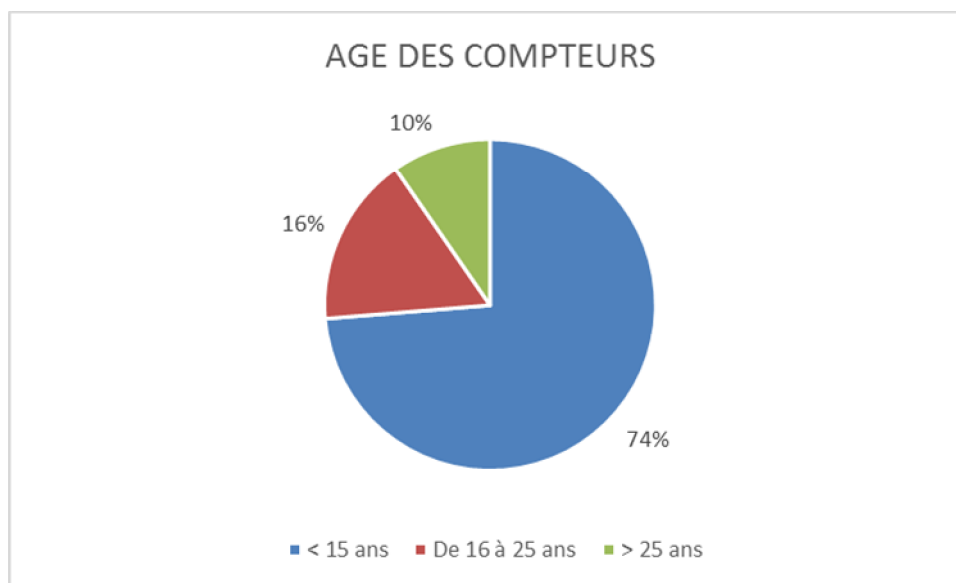
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2015, une proportion encore significative du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans, soit 10 %.

Les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

En plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards), des campagnes de renouvellement ont été mises en place. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2015, **898** compteurs ont été changés tout au long de l'année, dont 654 dans le cadre de la campagne de renouvellement (communes de BELLENAVES, FOURILLES, ST BONNET DE ROCHEFORT, CHEZELLE, FLEURIEL ET ESPINASSE VOZELLE). (Cf **Annexe 3**).

Le camembert ci-après présente au 31 décembre 2015 la répartition des compteurs selon les tranches d'âge (< 15 ans, entre 16 et 25 ans, > 25 ans).

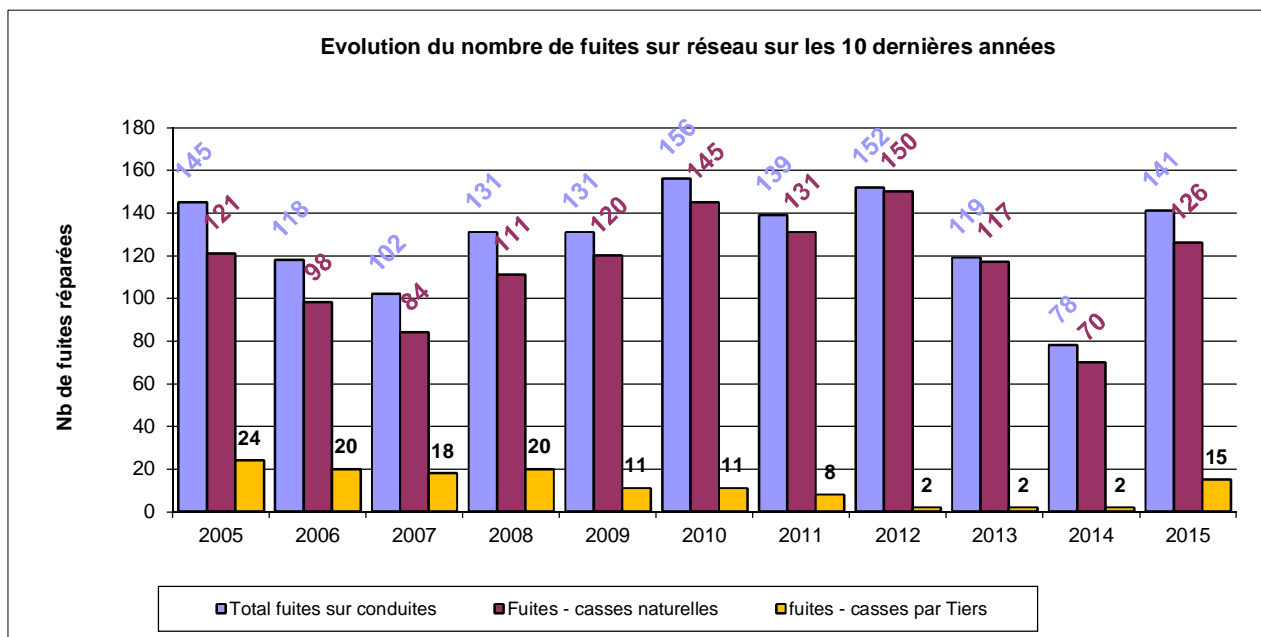


Globalement, 74 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (+ 0,9 points par rapport à 2014). Les communes dont le nombre de compteurs de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat, Chantelle, Ebreuil, Espinasse-Vozelle, Voussac et Charroux. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2016.

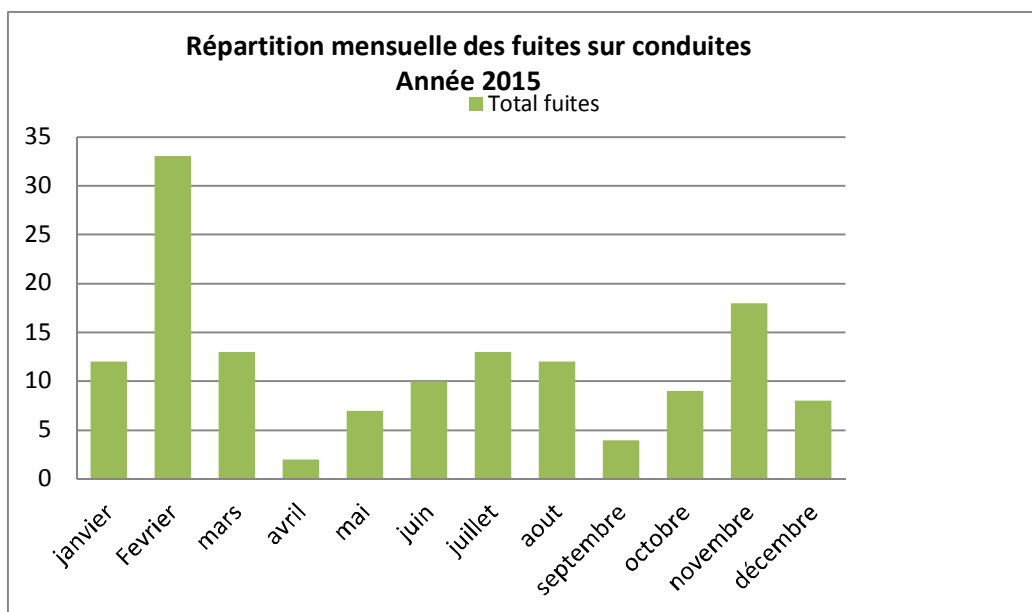
8 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 141, tous diamètres confondus, dont 126 casses naturelles et 15 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).

On constate que les casses par tiers ont augmenté, ce qui est le signe que les entreprises sollicitent moins le Syndicat pour demander des renseignements avant de lancer leurs travaux.



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2015 montre nettement les dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en février (33 fuites sur le mois) et en novembre (17 fuites sur le mois). On note que l'année 2014 avait été exceptionnellement faible en termes de fuites en générale, et que les fuites 2015 reviennent malheureusement à la hausse avec un nombre de fuites quasi similaires à 2011.



9 ó Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0,5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2015 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **859 498 KWh consommés pour un montant de 96 880 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 262 912 m³) est de : **0,380 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,042 p HT/m³**.

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont :

- l'usine de traitement de SAINT-OURS : 394 189 KWH pour 5 434 heures de fonctionnement ; le prix unitaire (PU) du kWh est de 7,272 cts p HT,
- la station de reprise de VEAUCE « Bel Air » : 215 034 KWH pour 3 354 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 7,247 cts p HT,
- la station de pompage de la Vernue à Mazerier : 205 913 KWH pour 2 123 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 7,413 cts p HT.

10 Coûts d'exploitation des usines de production

➤ la station de Saint-Ours les Roches (63) :

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 2 941 241 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	214 269,19	42 146,67	16 795,95	44 386,70	317 598,51
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0728	0,0143	0,0057	0,0151	0,108

En 2015, le prix de revient de 1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours est d'environ 11 ct p/m³.

➤ Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)

(rappel : volume d'eau traitée sortie usine est de 282 241 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	7 943,30	30 496,43	21 922,92	13 529,84	73 892,49
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0281	0,1081	0,0777	0,0479	0,262

Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m³ d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule.

Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la prise d'eau de la Vernue, déposé en Préfecture en septembre 2013 et complété en octobre 2014, a fait l'objet d'une enquête publique du 15 juin au 16 juillet 2015. Le SIVOM Sioule et Bouble, propriétaire de la totalité des parcelles du périmètre de protection immédiat, a obtenu l'autorisation de prélever l'eau dans le bief de la Sioule par arrêté préfectoral signé le 24 novembre 2015. Le SIVOM Sioule et Bouble a 5 années pour réaliser, en concertation avec les partenaires du territoire, les préconisations spécifiées dans cet arrêté dont notamment le projet de réhabilitation de l'usine de Mazerier et de la prise d'eau de la Vernue.

Pour ce qui concerne l'usine de St Ours, un projet de hangar de stockage du GEH, accolé à l'usine de traitement d'eau potable, est prévu afin d'améliorer la gestion de ces réactifs en période de gel. Le SIVOM Sioule et Bouble a obtenu le permis de construire correspondant le 21 avril 2015 et la consultation des entreprises a été engagée début 2016. Le coût des charges diverses pour l'exploitation de l'usine, de 16 795,95 p est moindre qu'en 2014.

11 ó Performances techniques du réseau

En 2015, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **82,55 %**, ce qui est relativement similaire à 2014 (83%). Le renouvellement de certains réseaux et la poursuite de campagnes de renouvellement des compteurs d'eau les plus âgés permettent de maintenir un rendement de réseau satisfaisant. Le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable, démarré pendant l'été 2015 et qui se terminera fin 2016, contribuera à la mise en place d'un programme de travaux pour 2017 qui pourrait être ciblé prioritairement sur la résorption des fuites d'eau sur les tronçons les plus impactés.

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est de **1,29 m³/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,49 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont relativement similaires à ceux de 2014.

12 ó Particularité concernant l'entretien des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d'une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle des hydrants de la collectivité. Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), avec notamment le contrôle du débit des hydrants.

En 2015, 42 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 632 poteaux et 36 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l'entretien et à la réparation des hydrants. Sur 2015, 15 devis ont été demandés et ont fait l'objet d'interventions.

Le comptage des prélèvements d'eau sur certains poteaux incendie a permis de facturer 651 m³ à diverses entreprises. Il est important de rappeler que ces prélèvements d'eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d'un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

Un partenariat entre le SIVOM Sioule et Bouble et le SDIS de Moulins a été mis en place durant l'année 2015 afin de renforcer la complémentarité des deux établissements. Ce partenariat pilote dans l'Allier devrait permettre à terme d'utiliser un logiciel commun de saisies et d'échanges des données qui sera finalisé en 2016.

F – Qualité de l'eau distribuée

En 2015, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a réalisé 118 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 655 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance (laboratoire spécifique basé au siège du syndicat).

1 ó Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2015 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 4A/4B/4C/4D/4E**, distingue trois entités de distribution:

- La distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau de ces deux unités de distribution ;
- La distribution à partir de l'eau provenant de Bellerive sur Allier (eau de surface de l'Allier) pour alimenter les abonnés de la commune de Brugheas.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : **98,8% de conformité bactériologique**. Seul 1 dépassement ponctuel a été relevé à Fleuriel. Le réservoir alimentant cet abonné étant en bout de réseau, des désinfections ponctuelles ont été réalisées. Afin de remédier à ce problème, le syndicat envisage en 2016 de mettre en place un poste de désinfection permanent.

Quant au paramètre arsenic, 2 dépassements ponctuels ont été relevés sur l'eau distribuée sur les réseaux Sioule et Bouble et les Brayards (un avant changement de filtre de GEH et un pour dysfonctionnement des réservoirs de St Ours gérés par le SIAEP Sioule et Morge). La **qualité physicochimique est donc conforme à 97,1%**.

La minéralité de l'eau, mesurée notamment à travers la dureté totale est faible (TH de 3,7 à 9,1 °F) et dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire. Cependant l'équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n'est pas atteint (conforme mais parfois supérieur aux références de qualité). Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat (conforme mais parfois inférieur aux références de qualité).

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 2,7 à 9,6 mg/l, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat ou bien celui de Brugheas (seuil réglementaire maximal de 50 mg/l). Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

1 dépassement du paramètre benzène a été relevé au robinet d'un consommateur à Bègues sur un secteur alimenté par le réseau des Brayards (valeur ponctuelle de 6,20 µg/l). Ce prélèvement situé avant le réservoir de la Serre peut être remis en question. En effet les prélèvements au réservoir de la Serre n'ont jamais présenté de non-conformité du paramètre benzène. Après renseignement auprès de l'ARS, il semblerait que cela pourrait être dû à une stagnation d'eau dans la plomberie chez l'abonné.

2 ó Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 91 à 100 % des prélèvements réalisés.

Compte tenu des problèmes de qualité gustative de l'eau chlorée sur certains secteurs (Chantelle), un état des lieux a été réalisé en interne et une réflexion a été menée sur la modification des systèmes de chloration des réservoirs de VEAUCE et USSEL D'ALLIER. En effet, lors de faibles débits (nuit), le dosage de chlore situé en sortie des réservoirs, était parfois difficile. Il a donc été décidé de déplacer les chloration en entrées des réservoirs afin d'homogénéiser la chloration en amont.

Il est important de préciser que la chloration sur ces deux réservoirs améliore la qualité l'eau distribuée vers les communes rurales éloignées. En maintenant la rémanence du désinfectant tout au long du réseau, la chloration limite les risques de développements bactériens dans les secteurs les plus éloignés où l'âge de l'eau est plus important.

D'autre part les manœuvres de renouvellement de l'eau de certains réservoir et réseaux ont été poursuivies en 2015 (purgés ou mise en distribution/marnage). Les purges automatiques situées sur le réseau de Gannat ont été quant à elles vérifiées en 2015 et un planning de suivi mensuel a été mis en place.

Pour ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 8,1 µg/l (8,29 µg/l en 2014). Aucun dépassement d'arsenic n'a été constaté en 2015 par l'auto-surveillance, tout comme en 2014. Ces résultats sont encourageants et montrent une maîtrise de plus en plus fine de l'exploitation de l'usine.

3 ó Mesures liées au Plan Vigipirate :

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2015. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l). Un travail est aussi mené pour mettre en place des clôtures sécurisées autour de certains réservoirs.

Une étude de vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance est en cours de réalisation dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable engagé en juillet 2015. Les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise seront aussi précisées. Le rendu de ces opérations est programmé pour fin 2016.

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire. L'ensemble des données ci-après est détaillé en **Annexe 6A** pour les tarifs appliqués en 2015 et 2016 selon les tranches de consommation, et, en **Annexe 6B** pour l'évolution du prix de l'eau au m³ depuis 2005. Des exemples de factures types (années 2015 et 2016) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7**.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2015, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a été maintenue au même niveau que 2014. Un tarif unique de 35 ¢ HT (36,92 ¢ TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc.

En 2015, le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) était de 2,23 ¢ TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de 2,54 ¢ TTC/m³ en 2015 (2,54 ¢ TTC/m³ en 2014), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du S.M.E.A. reste inchangée à 0,13 ¢ HT/m³.

Concernant les redevances revenant à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

- la taxe sur les prélèvements d'eau est restée à 0,04 ¢ HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est abaissé à 0,240 ¢ HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

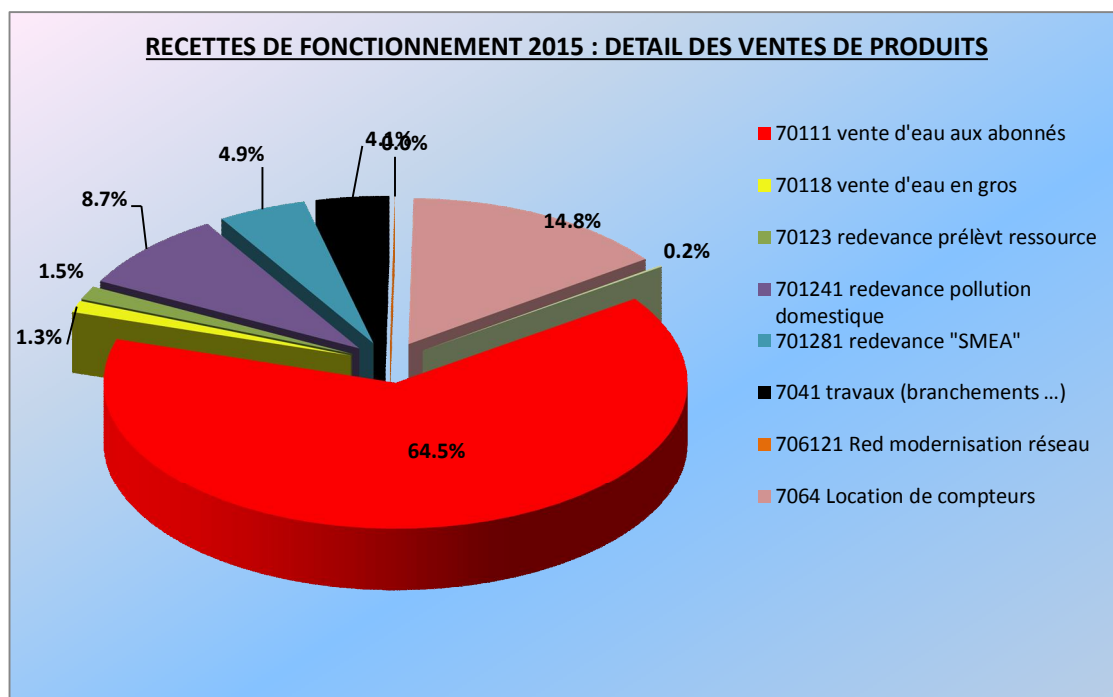
B - Autres indicateurs financiers

1 ó Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2015 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de **4 212 250 ¢ HT, dont 3 994 731 ¢ HT (94,83 %) vient des ventes de produits fabriqués (article 70)**.

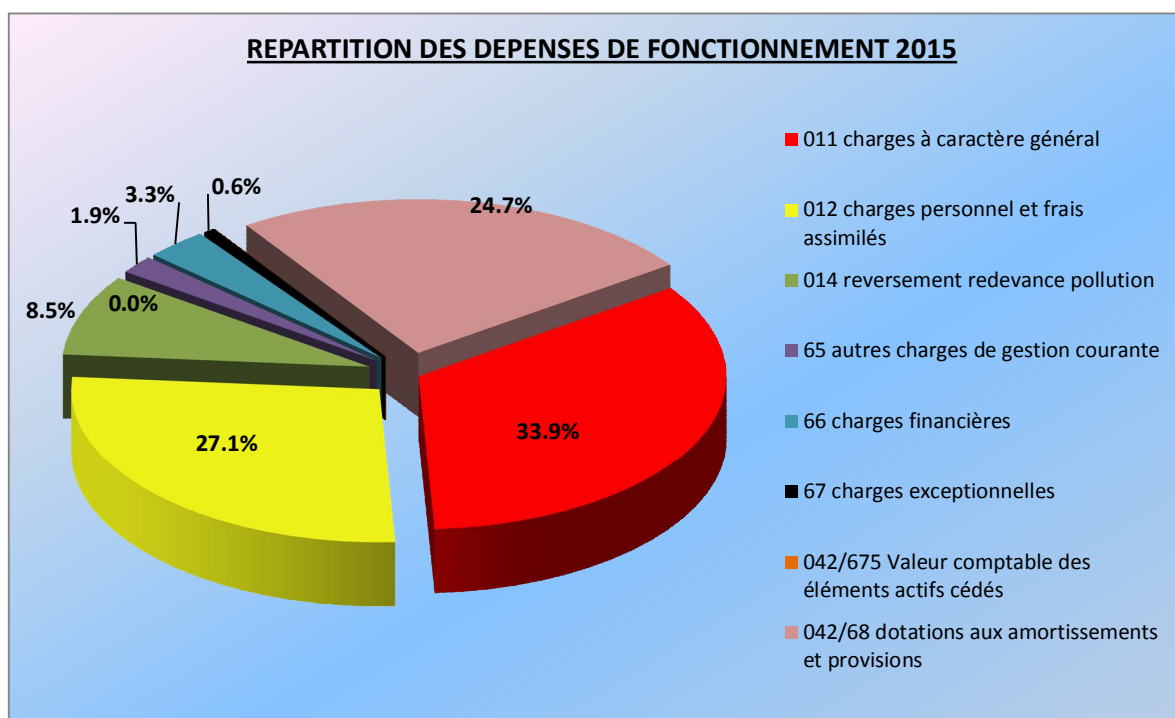
Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) a augmenté par rapport à 2014 avec 2 578 020 € HT en 2015. Il en est de même pour les recettes de la part fixe d'abonnement qui ont atteint 592 126 € HT en 2015 (562 440 € HT en 2014). Tout cela s'explique, entre autre, par la reprise de la gestion de l'eau potable de la commune de BRUGHEAS le 1^{er} janvier 2015.

Le graphe ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2015, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté avec 3 769 737 € HT (3 608 249 € HT en 2014). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2016, après reprise du déficit d'investissement est de 731 057 € HT.

Là aussi, la répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011 = 1 276 211 € HT) prennent une part importante dans les dépenses (33,85%). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompes, etc.

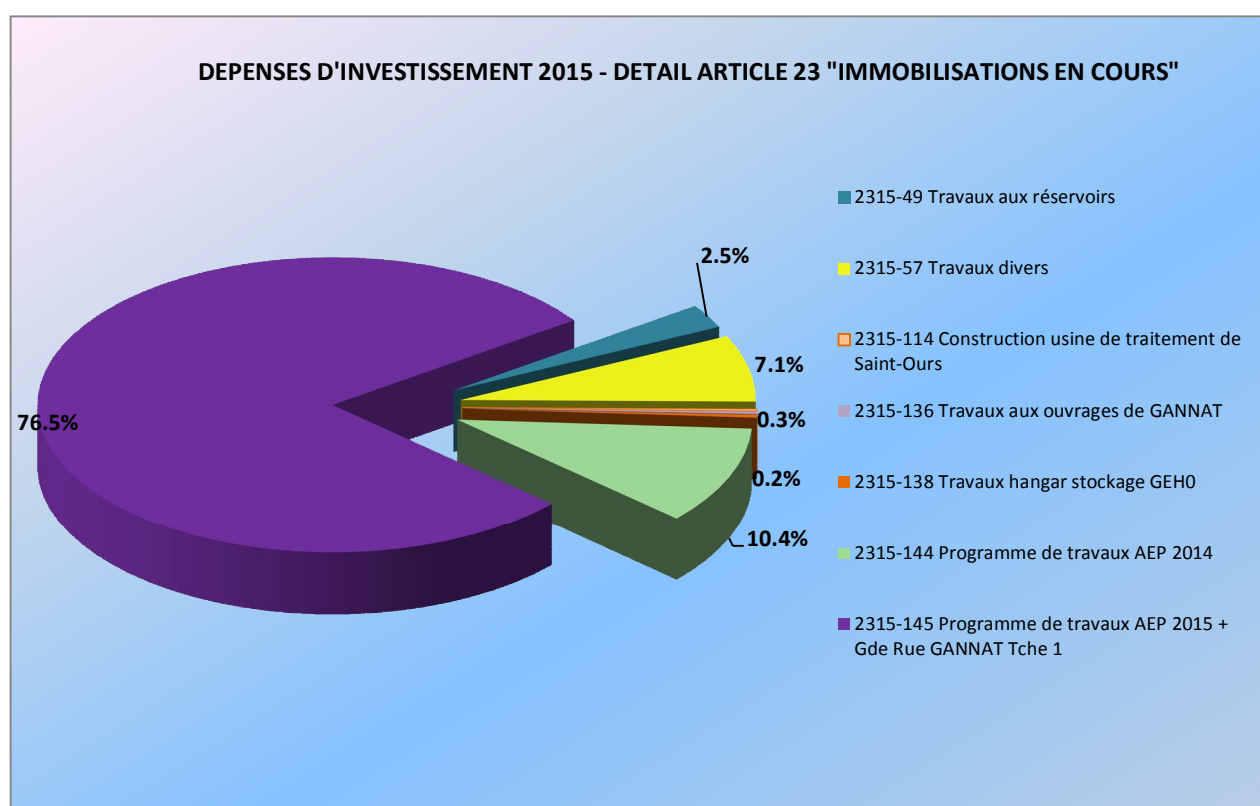
Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) ont légèrement augmenté et sont de 1 020 608 € HT en 2015. Cette augmentation est due à la reprise d'un ex agent CBSE suite au transfert de la gestion de l'eau potable de la commune de BRUGHEAS au 1^{er} janvier 2015, et également avec le recrutement d'un nouvel agent électrotechnicien en fin d'année en chevauchement avec un agent devant partir en retraite au 1^{er} février 2016.

2.6 Données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont de 1 219 610 € HT dont 689 223 € HT pour les immobilisations en cours (article 23 (56.51 %)). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

C'est le programme de travaux AEP 2015 qui représente le montant le plus important des immobilisations en cours (527 105 € HT, soit 76,48%).



Les recettes d'investissement 2015 sont de 1 413 945 € HT, compte tenu des amortissements des immobilisations (934 452 €). La situation nette au 31/12/2015 est donc excédentaire de 224 958 €.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexes 10A/10B)

Le montant total des annuités d'emprunts pour l'année 2015 est de 430 221 € (- 42 222,00 € par rapport à 2014 suite à la fin de 2 emprunts contractés pour la réalisation des programmes de travaux AEP des années 1999 et 2000). La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine. En l'absence de nouvel emprunt, les annuités devraient continuer à diminuer dans les prochaines années.

4.6 Recouvrement des impayés

Concernant les impayés sur factures d'eau, il est à noter que depuis avril 2013, un agent du syndicat s'occupe du suivi de ces impayés en lien avec la Trésorerie de Gannat. En 2015, cette personne a réalisé un travail important sur la gestion des impayés (inventaire et analyse). En effet, le syndicat comptabilisait au 31/12/2013 un montant d'impayés d'environ 200 000 € HT pour 822 abonnés correspondant à 1 989 factures. Il a donc été décidé d'apurer ce fichier avant de poursuivre le suivi régulier des impayés récents.

Ce travail a permis de mettre en évidence différentes situations d'impayés (abonnés décédés, maison secondaires, etc.) et ainsi de proposer différentes procédures de recouvrement qui ont été validées par l'Assemblée Générale de décembre 2015.

Il est important de préciser que la loi BROTTE du 15 avril 2013 interdit aux gestionnaires de réseaux d'eau potable, de couper l'eau aux résidences principales en cas d'impayés (article L115-3 du code de l'action sociale et des familles), ainsi que, de réduire le débit d'eau (amendement visant à autoriser non retenu dans la loi sur la transition énergétique de cet été).

Dans le même temps, la trésorerie de Gannat a lancé à la fin du 1^{er} semestre 2015 une série de procédures par saisie d'huissier. Certaines se sont soldées par des procès-verbaux de carence et d'autres par des non-valeurs pour le syndicat.

5 ó Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année (acompte et régularisation). Ainsi au 31/12/2015, le montant d'impayés 2014 était de 92 928 € pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 3 079 608 €, soit un taux d'impayés de 3,02 % (3,09 % en 2014).

En 2015, le syndicat a comptabilisé un montant de 20 939,15 € TTC de produits irrécouvrables aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Percepteur de Gannat.

Le syndicat n'a pas réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

6 ó Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Paugnat (63410). Cette association porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2015, le Comité Syndical a renouvelé la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les principales dépenses payées au cours de l'exercice 2015 sont présentées dans le tableau ci-après.

1 ó Programmes d'investissements

↪ <u>Création du nouveau site internet du SIVOM</u>	7 550.00 €
HT	
↪ <u>Mise en place de la télégestion pour GANNAT et BRUGHEAS</u>	18 682.00 € HT
↪ <u>Travaux divers de terrassement</u>	48 870.00 € HT
↪ <u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u>	
* Solde du Programme de travaux AEP 2014	71 741.00 € HT
* Programme de travaux AEP 2015 + Grande Rue GANNAT tranche 1	527 105.00 € HT
↪ <u>Travaux divers aux réservoirs de GANNAT</u>	17 501.00 € HT
↪ <u>Acquisition de matériels</u>	
* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	35 374.00 € HT
* Matériel industriel divers	3 266.00 € HT
* Matériel pour analyse eau	4 823.00 € HT

* Renouvellement de matériel informatique

1 622.00 þ HT

↪ **Acquisitions de véhicules et engins de chantier**

* Un véhicule léger, un camion et une minipelle et remorque

74 555.00 þ HT

2 ó Dépenses de fonctionnements

↪ **Nettoyage annuel des réservoirs**

* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage)

17 670.00 þ HT

* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)

11 875.90 þ HT

↪ **Petits travaux de réfection de voirie**

36 120.00 þ HT

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 46 communes en 2015

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques	%	98,8
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique	%	97,1
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	8,31
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	%	100,00
P155.1	Taux de réclamations	Nbre/milliers d'abonnés	0,47
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	heures	24
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	85,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nbr	26 321
D102.0	Prix T.T.C. du service au m3 pour 120 m ³	€	2,54
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	6,36
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	3,02
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	%	0,46
Performances environnementales			
P104.3	Rendement du réseau	%	82,55
P105.3	Indice des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,49
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,29
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau	%	
	SIVOM S & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)	%	80
	SIVOM S & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)	%	60
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Bellerive sur Allier)	%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)	%	NC

4 – Informations diverses

1- Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions

Courant 2015, plusieurs réunions se sont tenues :

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **cinq fois** en 2015 :
 - le 18 mars (vote des comptes administratifs et de gestion 2014),
 - le 16 Juin (vote du Budget supplémentaire 2015, présentation du nouveau site internet du syndicat et du partenariat avec le SDIS de Moulins),
 - le 29 septembre (assemblée spéciale assainissement collectif),
 - le 26 novembre (débat d'orientation budgétaire et remise de médailles pour certains agents du syndicat)
 - le 21 décembre (vote du budget primitif 2016 et remise de médaille pour un ancien élu),
- Le Bureau syndical s'est réuni **trois fois** en 2015 : le 21 mai, 26 novembre et le 17 décembre,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 21 mai pour la présentation du rapport annuel 2014,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **deux fois** en 2015 afin d'attribuer divers marchés : le 21 mai et le 30 juin,
- La Commission des finances s'est réunie **deux fois** : le 26 mai (budgets supplémentaires 2015) et 17 décembre (budgets primitifs 2016),
- La Commission assainissement s'est réunie **deux fois**, le 9 juin et le 5 novembre.

2- Passation de marchés publics

En 2015, un certain nombre de marchés et de mises en concurrence ont été lancés. Pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT, le détail est listé en **Annexe 8** (récapitulatif publié sur centre officielle.com en mars 2016). Globalement, les principaux achats ont été :

- La réalisation d'un nouveau site internet du SIVOM Sioule et Bouble avec la société DBM (mis en ligne en juin 2015),
- La réalisation d'un programme de travaux AEP 2015 avec le groupement de commande ROUX/SADE d'Issoire,
- La réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et la digitalisation des plans des communes de Brugheas et de Gannat par le bureau d'études Egis Eau (opérations devant se terminer courant 2016),
- La mise en place d'un contrat de maintenance pour 3 ans (2015-16-17) pour les Ozoneurs de l'usine d'eau potable de Mazerier avec l'entreprise OZONIA,
- Le renouvellement de véhicules de transport, un camion IVECO auprès de MARTENAT NORD Auvergne, une minipelle et sa remorque auprès de MIC TP,
- La modification d'un contrat électricité avec le groupement de commande du SDE Allier pour les contrats supérieurs à 36 KVA, ce qui a permis de conclure un marché avec DIRECT Energie jusqu'en avril 2019,
- La réalisation d'un document unique avec la société SECURIGESTES et d'un audit informatique avec le groupement IDE Consultants et Micasys.

3- Amélioration de la communication auprès des usagers

De grands changements ont été opérés en 2015 pour renforcer la satisfaction des usagers. Un nouvel accueil, libre d'accès, a été mis en place pour simplifier le cheminement, respecter la confidentialité des abonnés et sécuriser les agents. Un nouveau site internet, en fonctionnement depuis le 18 juin 2015, www.sivom-sioule-bouble.com, permet maintenant aux abonnés de transmettre en ligne leur index de compteur, de payer leur facture d'eau potable et de mieux connaître le syndicat. Au total sur 2015, le SIVOM Sioule et Bouble recense 3 323 connexions au site internet dont 426 accès à la page paiement en ligne.

4- Gestion des ressources humaines

En 2015, la mise en œuvre du plan d'actions hygiène et sécurité élaboré en interne avec l'agent de prévention s'est poursuivi. Au 31 décembre 2015, sur les 98 actions « hygiène et sécurité » recensées, 97% ont été engagées et 74,5% ont été terminées. La majorité des réservoirs ont été équipés d'échelles et de gardes de corps adéquats afin de limiter les risques de chutes par les agents. Des systèmes de ventilation ont été mis en place dans les locaux de stockage de produits et matériels ménagers afin d'éviter toute inhalation par les agents d'entretien. Une remorque a été achetée et équipée afin de transporter les bouteilles de chlore en toute sécurité. Des formations à destinations des agents ont été réalisées (recyclage de la formation premiers secours, d'une partie des habilitations électriques et des CACES, formation sur la manipulation de produits dangereux tels que le chlore).

D'autre part, la réalisation d'un document unique a débuté en 2015 et s'est terminé début 2016. Conformément à la réglementation, des entretiens professionnels annuels ont été réalisés en septembre 2015 avec l'ensemble des agents du syndicat. Des fiches de poste ont été préalablement travaillées en concertation avec les agents et chaque entretien a fait l'objet d'un compte rendu. Ces temps d'échanges, très appréciés par les agents, ont permis d'établir un bilan de l'année écoulée et de fixer des objectifs pour l'année à venir. A terme, un plan de formation pluriannuel sera mis en place.

III - Le service public de l'assainissement

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble donne la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »,
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* ».

1 - Indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (A.C.)

La commune de **Saint-Priest d'Andelot** est actuellement la seule commune à avoir opté pour le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 1).

Les modalités d'exploitation de l'assainissement collectif de cette commune sont décrites dans une convention établie en 2002 entre la commune et le SIVOM. Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2014, la commune a souhaité la renouveler pour 13 ans à partir le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 13 ans.

L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1973 m linéaire de réseaux séparatifs, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1er novembre 2012.

Un agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP réalisée le 1^{er} octobre 2014 par le BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) qui démontrent un respect de toutes les exigences épuratoires réglementaires.

En 2015, la commune a dégagé une partie de ces regards afin de faciliter l'exploitation du réseau d'assainissement par le SIVOM. Une campagne de vérification des branchements est programmée pour 2016. D'autre part, le 14 avril 2015, le SIVOM est intervenu à la demande de la commune pour réparer une fuite sur la conduite de refoulement. En novembre 2015, l'hydrocurage du réseau, le nettoyage des postes de relevage et le faucardage des roseaux ont été réalisés en régie syndical.

Concernant les coûts d'exploitation 2015: les dépenses s'élèvent à 4 166,38 € HT et les recettes à 4 302,09€ HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait donc apparaître un petit excédent de clôture de 135,71 € HT. Cet excédent ajouté au report de l'année antérieure, fait apparaître un résultat excédentaire du fonctionnement de 6 204,88 € HT.

B – Service public de l’assainissement non collectif (SPANC)

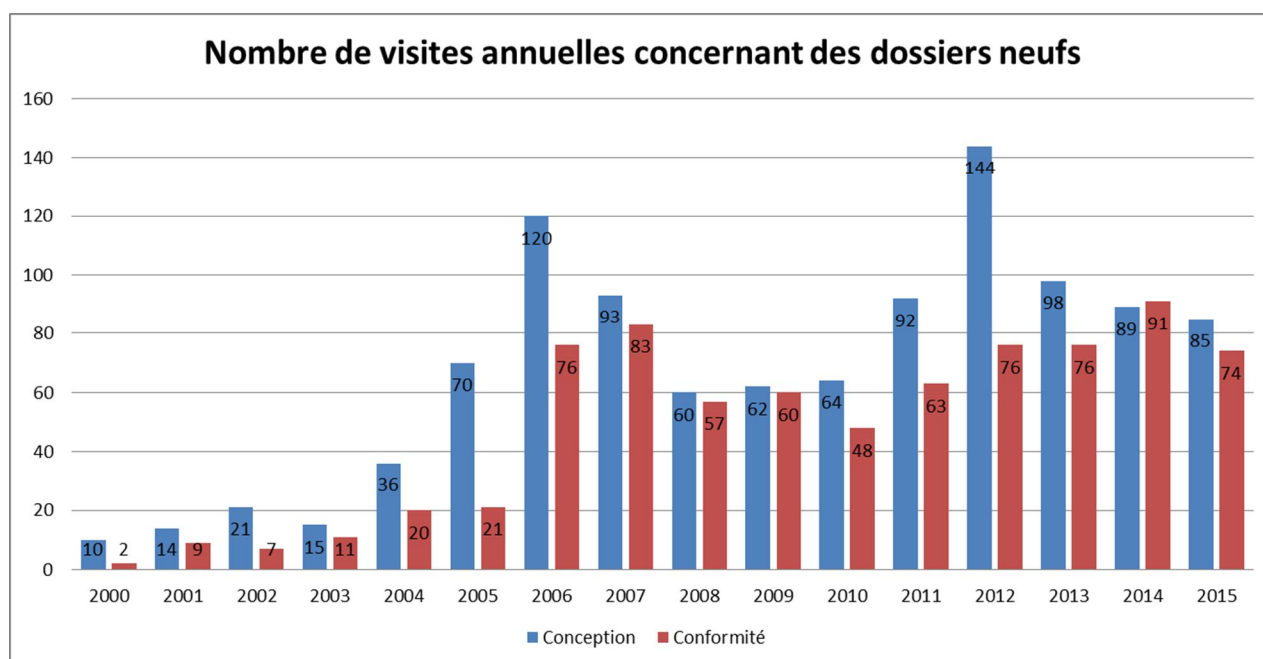
42 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Boule (option 2).

1. Contrôle des installations neuves et réhabilitées

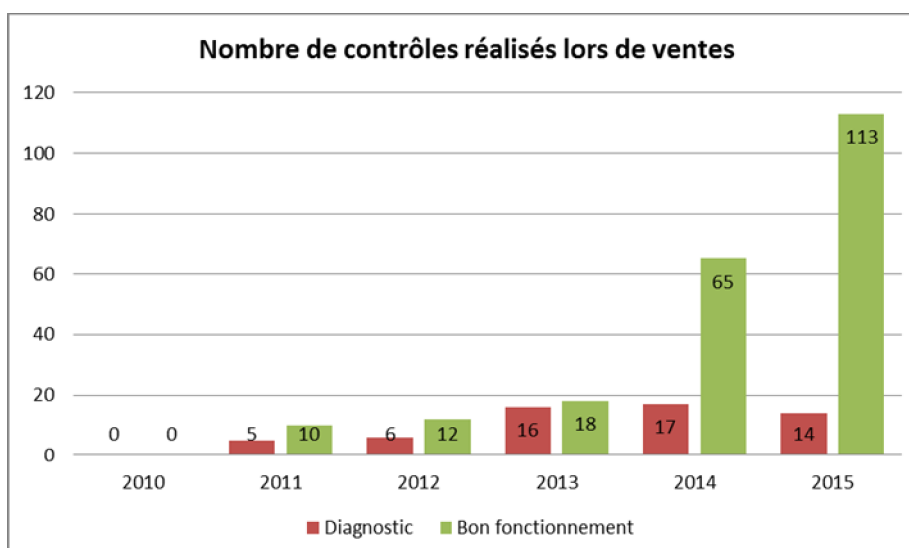
En 2015, 85 nouveaux dossiers ont été déposés pour l’installation d’un dispositif d’assainissement non collectif neuf ou réhabilité. Le nombre de demandes déposées en 2015 pour la mise en place d’un dispositif d’assainissement non collectif est légèrement inférieur à 2014 (94 en 2014).

Suite à ces demandes, 85 contrôles de conception/implantation ont été réalisés, ainsi que 74 contrôles de conformité des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Le travail d’information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d’obtenir un taux de conformité des installations neuves ou réhabilitées proches de 100 %.



Des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés au cas par cas, notamment pour établir un avis de conformité en cas de cession/vente immobilière. En 2015, 14 contrôles diagnostics et 113 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. On constate une hausse des demandes de contrôle de bon fonctionnement. Cette hausse est due au délai de validité de 3 ans du contrôle diagnostic dans le cas de ventes. En effet un nombre important de diagnostics réalisés sur les années 2010-2012 ne sont plus valables en 2015.



2. Bilan du parc d'installation du SPANC

5 554 contrôles d'ANC ont été réalisés depuis la création du SPANC sur un parc estimé à 5 500 installations.

On compte 842 installations conformes d'après la réglementation en vigueur. 590 de ces installations sont issues de dossiers « neufs ou réhabilités » instruits par le SIVOM.

Le taux d'installations conformes est de 15,2 % au regard des dispositifs diagnostiqués. Néanmoins, il est considéré que 29,8% des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

	Installations conformes	Installations non conformes n'ayant pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement	Installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement
Nb d'installation	842	811	3 901
Pourcentage	15,2	14,6	70,2

3. Relances et suivi des dossiers

Un suivi des courriers et des travaux d'assainissement non collectif a été mis en place en 2015. Au total, le SPANC a réalisé et envoyé :

- 88 courriers informatifs aux abonnés concernés par un achat de leur habitation, sachant que le délai de mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs est de 1 an à compter de la date d'achat. Suite à ces courriers, 11 dossiers ont été mis à jours : 3 ANC ont été réalisés et contrôlés, 7 avis favorables ont été donnés pour démarrer les travaux ainsi qu'un avis sur projet restant à préciser.
- 41 relances pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages pour les travaux d'assainissement non collectif par lettre simple ou courrier en recommandé (visites de préconisations réalisées en années N-1). Suite à ces relances, 23 contrôles ont été réalisés.

4. Bilan comptable du service

Les tarifs 2015, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (92,30 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (80,12 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 62,56 € HT (66,94 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (82,15 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 50 % pour chaque dossier ANC « neuf ou réhabilité » instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour les contrôles réalisés en 2015, le SPANC devrait percevoir en 2016, environ 6 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les comptes 2015 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 28 887.00 € HT, pour une dépense globale de 21 056.00 € HT. 295 factures ont été émises par le SIVOM Sioule et Bouble dans le cadre de ce service.

La situation nette au 31/12/2015 est de + 83 945.00 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 76 114.00 € HT.

C – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 290 dossiers en 2015, dont 83 demandes de permis de construire, 191 demandes de certificats d'urbanisme et 16 demandes préalables avant travaux ou des dossiers d'entretien de commencement de travaux. Les avis concernant l'assainissement ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

2 – Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement – Année 2015

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,01
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	130
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	40
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluent industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (42 communes rattachées au SPANC en 2015)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	13 750
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	50
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	15,16

L'indicateur P302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné :

- la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération,
- l'absence de mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs existants diagnostiqués **avec la nouvelle réglementation**), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusions et perspectives

Avec la reprise de la gestion de l'eau potable de la commune de Brugheas, le SIVOM de Sioule et Boule s'est fortement mobilisé en 2015 pour garantir la satisfaction des usagers et mettre en place un service public de qualité. Ces missions ont été pleinement accomplies par une équipe d'agents professionnels mobilisables 365 jours par an, 24h sur 24. Bien entendu la formation professionnelle, favorisée pour s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires, et, développer les savoir-faires sera à terme renforcée avec la mise en place d'un plan de formation.

L'accueil des abonnés au siège du syndicat a été modifié afin de laisser le libre accès aux services et simplifier le cheminement. Un nouveau site internet a été réalisé et est en ligne depuis juin 2015. Il permet d'améliorer les échanges avec les abonnés notamment pour la transmission des index et le paiement des factures.

Les autres actions engagées ou réalisées en 2015 sont :

- La procédure de mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau de la Vernue s'est conclue par la signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement le 24 novembre 2015: Les préconisations de cet arrêté restent à mettre en œuvre dans les 5 ans à venir dont notamment la réhabilitation de la prise d'eau et de l'usine de traitement d'eau potable de Mazerier.
- Le projet de construction d'un hangar de stockage du GEH à St Ours les Roches a obtenu son permis de construire. Le dossier de consultation des entreprises a été établi et les travaux pourront démarrer en 2016.
- Un programme de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable a été établi en fonction de l'état des réseaux et selon les opportunités d'aménagement des collectivités. Les campagnes de changement des compteurs les plus âgés ont été poursuivies et la quantification des volumes d'eau consommés s'est améliorée. Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable, en cours de réalisation, établira un programme de travaux pluriannuel pour les 10 à 20 ans à venir.
- Le plan d'actions hygiène et sécurité mis en place en régie est quasiment terminé. Les conditions de sécurité des agents se sont fortement améliorées et un document unique a été réalisé. Un nouveau plan d'actions reste à mettre en œuvre en 2016.
- La complémentarité de l'entretien des poteaux incendie par le SIVOM Sioule et Boule avec le SDIS de Moulins a été partagée à l'ensemble du Comité syndical. Le partenariat entre les deux structures a été renforcé tout au long de l'année et une convention « site pilote » pourra prochainement être proposée.
- Un travail conséquent d'état des lieux et d'analyse a été réalisé par le syndicat concernant les factures impayées, et ce, en concertation avec la Trésorerie de Gannat. Une procédure de gestion de ces impayés a été validée par le Comité syndical et a fait l'objet d'une délibération spécifique.
- Une réflexion sur le développement de l'assainissement collectif a mobilisé les services. L'enquête menée auprès des communes ainsi que l'analyse de la situation et le retour d'expérience d'autres collectivités a permis au Comité Syndical de prendre conscience des enjeux et des répercussions techniques et financières pour le syndicat. Néanmoins, selon le devenir des EPCI et des modalités de gestion des compétences réglementaires à l'horizon 2020, cette faisabilité de développement de l'assainissement collectif pourra être remise en question.

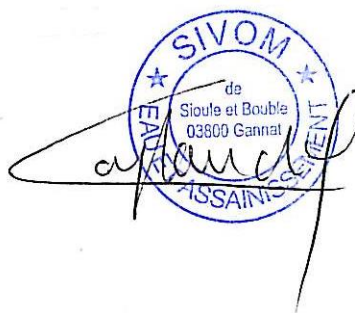
Par contre la régularisation administrative des conduites principales d'adduction en eau potable n'a pas pu être mise en œuvre en 2015 compte tenu d'un plan de charge conséquent. Cette opération reste à engager en 2016.

Pour 2016, certains dossiers sont à poursuivre et d'autres sont à développer en concertation avec l'ensemble des élus du syndicat et des partenaires du territoire. Avec la réforme des collectivités territoriales et l'évolution des compétences des communes et des EPCI, des restructurations sont probables. Le SIVOM Sioule et Bouble devra être capable de s'adapter, comme il l'a toujours fait depuis sa création, afin de maintenir et assurer la continuité d'un service public de qualité



Fait à Gannat, le jeudi 19 mai 2016

Le Président
Gérard LAPLANCHE



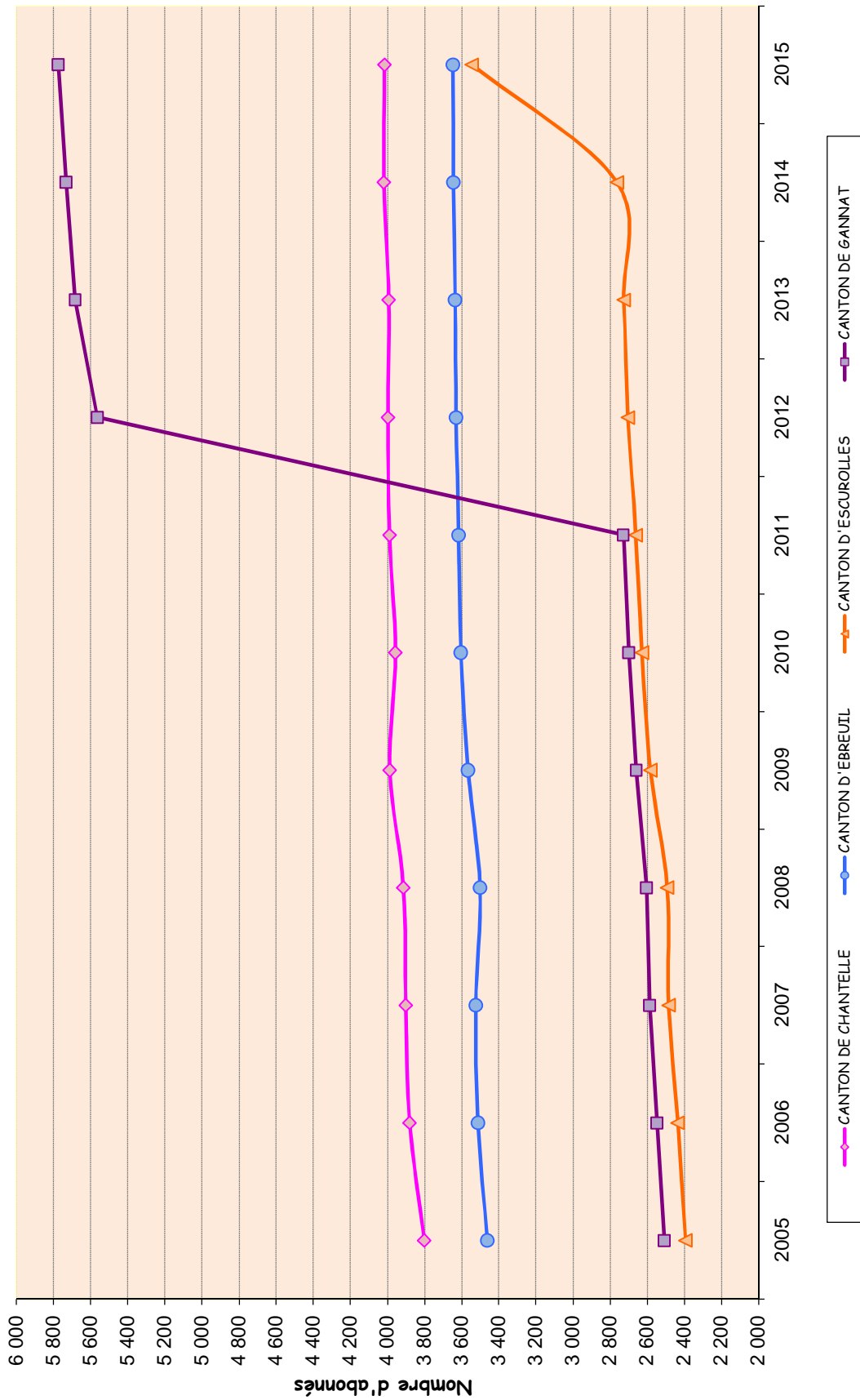
Les annexes

	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune de 2005 à 2015 (tableau + graphe)	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2005 à 2015 (tableau + graphe)	4
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs (bilan au 31/12/2015)	6
<u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2015 de l'ARS de l'Allier	
➤ 4A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	7
➤ 4B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	8
➤ 4C - Qualité de l'eau distribuée - réseau BRUGHEAS	9
➤ 4D - Détails des non-conformités	10
➤ 4E - Conclusion du rapport annuel	11
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2015	13
<u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble	
➤ 6A - Comparaison des prix entre 2015 et 2016	19
➤ 6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2005	20
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures types pour une consommation annuelle de 120 m³ - Années 2015 et 2016	21
<u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2015	24
<u>Annexe 9</u> : SPANC	
➤ 9A - Périmètre de compétence du SPANC	25
➤ 9B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif	26
➤ 9C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2015	28
<u>Annexe 10</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	29
<u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2015	30
<u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2015	31

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2005 A 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CANTON DE CHANTELLE	3 800	3 879	3 900	3 913	3 986	3 956	3 988	3 996	3 992	4 018	4 015
BARBERIER	79	82	81	83	84	84	84	86	87	86	87
CHANTELLE	648	661	658	674	700	688	698	708	699	706	705
CHAREIL-CINTRAT	220	226	234	236	240	232	236	237	232	235	237
CHARROUX	336	344	344	344	347	345	347	346	348	349	351
CHEZELLE	147	149	150	147	147	149	149	150	149	150	149
DENEUILLE	88	86	89	89	89	88	88	89	89	89	89
ETROUSSAT	370	384	384	386	394	390	395	391	395	402	403
FLEURIEL	262	268	272	274	280	277	278	275	274	276	276
FOURILLES	131	131	132	135	138	135	134	135	135	133	136
MONESTIER	288	296	298	292	293	298	300	298	300	304	306
ST GERMAIN-DE-SALLES	280	284	285	285	290	290	292	290	291	291	290
TARGET	277	283	287	281	288	281	287	288	288	289	279
TAXAT-SENAT	126	127	129	129	133	131	131	131	131	132	133
USSEL-D'ALLIER	133	133	133	133	136	137	137	138	138	138	136
VOUSSAC	415	425	424	425	427	431	432	434	436	438	438
CANTON D'EBREUIL	3 460	3 511	3 523	3 500	3 565	3 603	3 615	3 629	3 634	3 643	3 646
BELLENAVES	757	781	778	774	788	802	808	808	811	812	822
CHOUVIGNY	310	315	315	314	315	317	319	319	319	318	317
COUTANSOUZE	137	137	138	134	137	140	138	140	140	139	139
EBREUIL - LE MERCUROL	865	879	887	892	907	917	917	922	926	934	934
ECHASSIERES	322	329	334	325	340	337	341	341	338	341	338
LALIZOLLE	318	318	318	312	316	321	324	326	323	323	320
NADES	138	136	136	135	134	135	134	135	135	137	138
NAVES	118	118	117	117	121	121	122	122	123	122	122
SUSSAT	119	119	121	117	122	122	122	123	123	123	123
VALIGNAT	63	65	66	66	65	67	67	68	68	67	66
VEAUCE	56	59	59	58	60	60	60	61	61	61	61
VICQ	257	255	254	256	260	264	263	264	267	266	266
CANTON D'ESCUROLLES	2 392	2 434	2 483	2 491	2 582	2 628	2 660	2 703	2 725	2 763	3 543
BROUT-VERNET	654	668	674	666	689	708	710	718	721	727	727
BRUGHEAS											759
COGNAT-LYONNE	321	324	327	328	337	338	344	353	354	357	357
ESCUROLLES	356	361	364	357	380	389	395	404	407	416	417
ESPINASSE-VOZELLE	404	409	428	439	445	450	459	464	472	483	494
SERBANNES	371	379	387	395	414	422	425	435	437	441	443
ST PONT	286	293	303	306	317	321	327	329	334	339	346
CANTON DE GANNAT	2 507	2 547	2 585	2 603	2 658	2 698	2 727	5 563	5 682	5 730	5 773
BEGUES	175	177	176	179	183	188	188	190	192	193	194
BIOZAT	378	388	400	407	412	420	427	431	445	453	457
CHARMES	176	175	181	185	188	194	196	201	207	207	208
GANNAT	115	120	122	125	130	132	133	2 941	3 025	3 047	3 085
JENZAT	334	339	342	343	344	351	351	354	351	355	351
MAYET-D'ECOLE	173	175	181	178	185	186	190	190	191	191	190
MAZERIER	198	199	204	206	207	208	208	209	213	217	218
MONTEIGNET	147	153	153	148	156	157	161	161	159	160	159
POEZAT	71	73	75	80	85	86	86	91	95	97	98
SAULZET	192	196	198	199	202	205	210	211	217	219	220
ST BONNET-DE-RFT	430	431	430	430	441	445	450	455	460	463	465
ST PRIEST-D'ANDELOT	118	121	123	123	125	126	127	129	127	128	128
TOTAL GENERAL	12 159	12 371	12 491	12 507	12 791	12 885	12 990	15 891	16 033	16 154	16 977

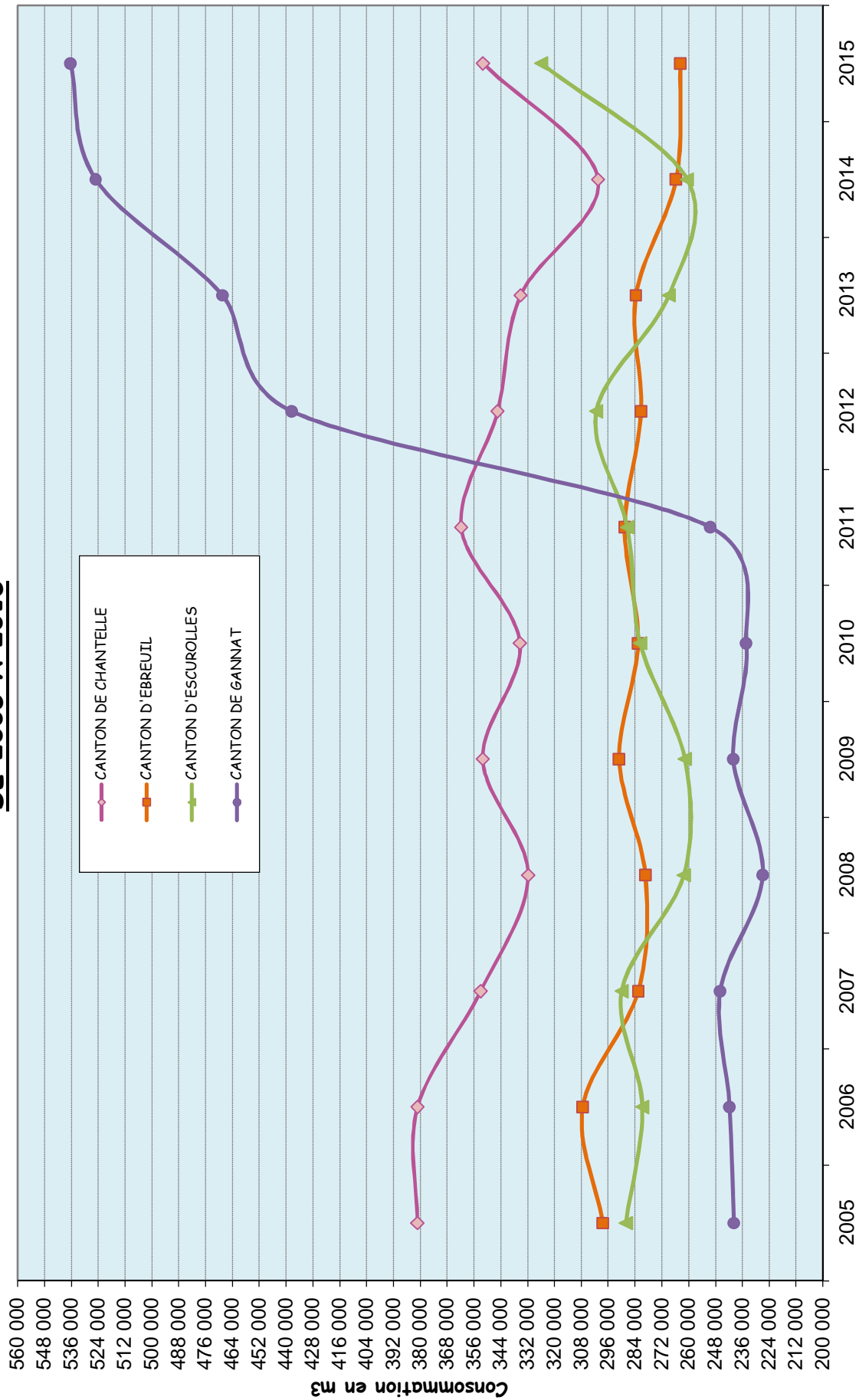
EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS PAR ANCIENS CANTONS
DE 2005 A 2015



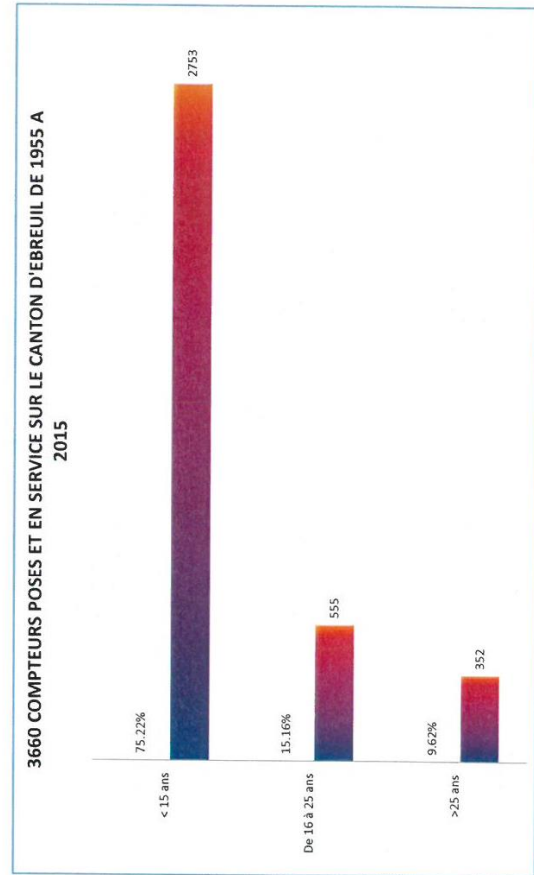
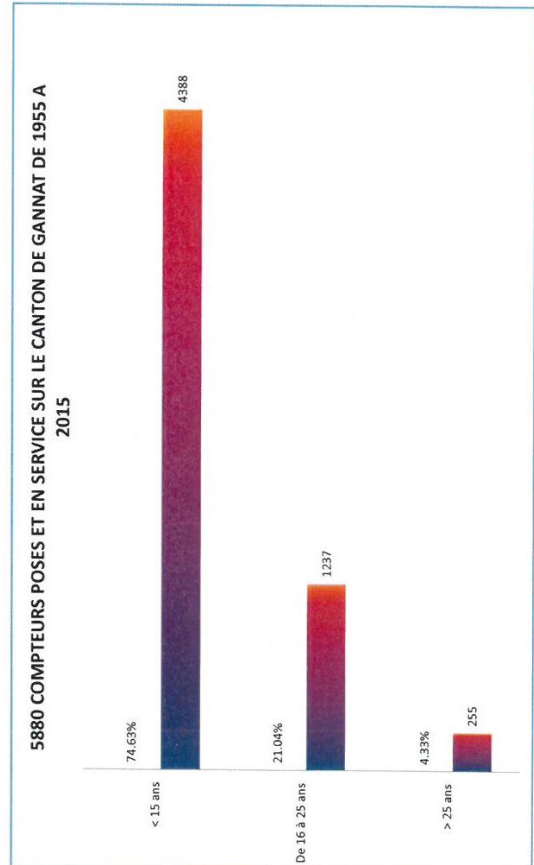
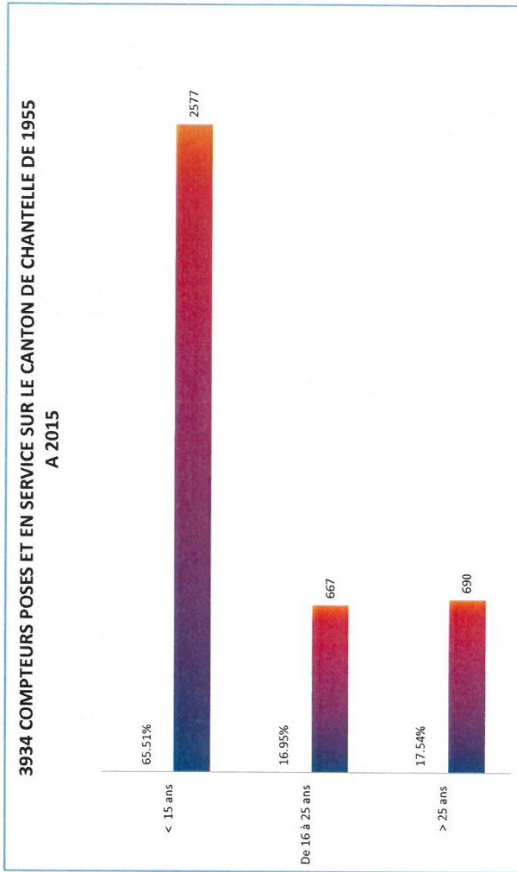
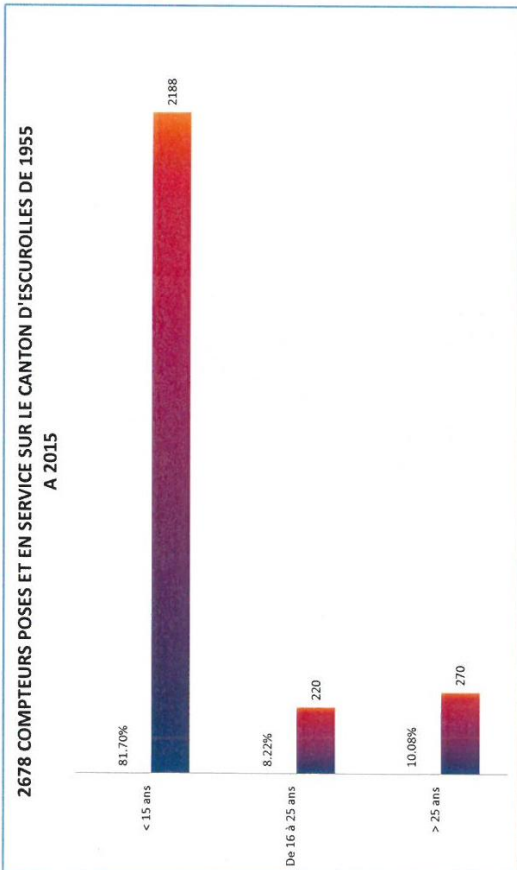
**EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE
DE 2005 A 2015**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CANTON DE CHANTELLE	381 204	381 111	352 877	331 658	351 970	335 372	361 572	345 315	335 040	300 407	351 810
BARBERIER	7 339	7 331	6 518	8 598	7 711	8 005	7 252	8 029	6 991	6 649	9 745
CHANTELLE	63 959	59 624	57 170	50 698	59 749	56 512	62 518	61 013	50 647	51 715	62 204
CHAREIL-CINTRAT	20 680	18 607	19 242	19 796	19 867	20 603	19 013	20 109	17 851	19 379	18 563
CHARROUX	21 492	20 575	20 478	20 399	20 993	16 880	21 679	18 602	21 853	17 394	21 906
CHEZELLE	11 744	12 220	11 960	11 993	12 779	10 977	11 611	11 046	11 832	10 426	11 034
DENEUILLE	9 132	8 271	8 813	9 406	11 030	6 850	7 357	8 190	6 525	6 594	7 346
ETROUSSAT	39 221	38 934	37 965	33 866	34 115	34 141	34 038	34 011	27 122	26 982	31 181
FLEURIEL	33 093	27 125	27 174	26 314	29 765	27 152	33 498	29 482	26 678	24 793	31 272
FOURILLES	8 300	9 265	9 163	8 842	8 877	8 872	8 156	10 144	8 069	7 860	9 670
MONESTIER	35 872	34 559	30 871	26 317	27 661	27 029	32 499	24 952	31 061	24 417	28 988
ST GERMAIN-DE-SALLES	39 214	40 727	40 388	35 545	31 629	32 277	34 281	31 830	37 641	28 412	30 061
TARGET	31 617	34 861	29 552	28 635	33 410	32 433	29 084	30 446	29 943	27 777	32 231
TAXAT-SENAT	15 334	15 275	15 894	13 929	15 060	13 550	14 884	15 372	13 667	12 838	13 591
USSEL-D'ALLIER	9 515	9 002	8 060	8 665	8 256	8 804	8 818	9 235	11 147	7 366	8 491
VOUSSAC	34 692	44 735	29 629	28 655	31 068	31 287	36 884	32 854	34 013	27 805	35 527
CANTON D'EBREUIL	298 247	307 233	282 412	279 273	290 941	282 583	288 487	281 231	283 485	265 522	263 525
BELLENAVES	72 652	82 726	69 001	68 537	71 742	70 388	70 872	67 597	65 049	63 982	63 164
CHOUVIGNY	23 505	25 177	19 112	21 205	21 357	20 706	22 558	17 476	21 325	18 785	18 799
COUTANSOUZE	9 230	9 449	9 012	8 413	8 631	7 038	8 526	9 138	8 950	8 425	8 192
EBREUIL - LE MERCUROL	88 839	88 272	90 070	89 848	92 170	89 074	89 068	88 134	86 751	81 860	78 606
ECHASSIERES	31 836	26 558	28 221	27 281	31 006	29 249	28 791	28 245	28 007	26 493	30 349
LALIZOLLE	27 876	29 748	23 039	22 056	21 166	23 348	25 305	24 441	28 314	24 373	24 395
NADES	6 612	6 568	6 497	6 532	6 834	6 689	7 610	7 942	7 525	7 395	6 784
NAVES	5 836	5 369	5 372	5 426	5 228	5 392	5 360	6 159	5 831	5 385	4 945
SUSSAT	5 175	5 283	4 958	4 793	5 041	4 666	4 807	4 986	4 751	4 526	4 349
VALIGNAT	3 808	4 393	3 828	3 309	4 410	3 153	3 382	3 469	3 288	3 135	3 021
VEAUCE	2 507	3 225	3 407	2 973	3 372	3 634	2 946	2 908	2 891	2 643	2 309
VICQ	20 371	20 465	19 895	18 900	19 984	19 246	19 262	20 736	20 803	18 520	18 612
CANTON D'ESCUROLLES	287 992	280 617	289 854	262 079	261 625	281 602	287 308	301 153	268 728	260 615	325 778
BROUT-VERNET	73 882	70 709	76 433	67 969	65 240	71 702	70 670	81 275	71 366	68 542	63 421
BRUGHEAS											63 985
COGNAT-LYONNE	37 252	40 148	40 075	34 454	37 603	44 536	38 350	37 483	34 718	35 440	33 535
ESCUROLLES	46 995	46 152	45 592	44 801	42 445	42 446	46 094	47 004	43 325	42 161	41 958
ESPINASSE-VOZELLE	46 965	45 503	45 333	40 632	42 037	44 755	50 232	49 970	42 716	43 243	42 475
SAINTE PONT	39 290	35 323	41 645	33 850	35 878	37 977	38 823	40 441	36 155	34 194	36 552
SERBANNES	43 608	42 782	40 776	40 373	38 422	40 186	43 139	44 980	40 448	37 035	43 852
CANTON DE GANNAT	239 695	241 570	245 796	226 789	239 918	234 160	250 218	437 377	468 330	525 018	536 263
BEGUES	14 519	15 019	16 020	11 472	14 218	13 731	14 184	16 925	12 878	13 578	12 666
BIOZAT	32 359	35 181	36 732	34 089	33 022	33 543	37 132	36 867	30 996	37 112	32 963
CHARMES	17 265	18 002	19 024	16 761	17 489	17 588	18 235	19 648	16 311	15 512	16 898
GANNAT	17 937	20 287	21 692	24 500	23 484	24 275	20 729	203 327	256 483	318 903	322 701
JENZAT	27 317	25 793	24 075	22 943	22 345	23 279	23 460	24 517	24 129	19 409	22 642
MAYET-D'ECOLE	18 029	16 152	13 277	14 353	12 819	13 330	15 473	15 113	13 857	11 171	14 504
MAZERIER	20 541	17 642	24 832	16 857	21 053	17 825	22 961	21 458	19 869	21 162	21 099
MONTEIGNET	23 433	23 784	22 847	21 317	29 432	22 220	24 280	23 194	19 385	22 240	24 454
POEZAT	5 793	7 621	7 977	6 146	6 370	6 318	7 420	7 116	6 966	6 753	6 958
SAULZET	17 681	17 307	15 549	16 070	15 487	15 417	17 143	19 862	15 915	14 494	17 918
ST BONNET-DE-RFT	33 853	32 629	31 542	30 480	32 476	33 366	36 624	37 586	38 709	33 965	34 656
ST PRIEST-D'ANDELOT	10 968	12 153	12 229	11 801	11 723	13 268	12 577	11 764	12 832	10 719	8 804
TOTAL GENERAL	1 207 138	1 210 531	1 170 939	1 099 799	1 144 454	1 133 717	1 187 585	1 365 076	1 355 583	1 351 562	1 477 376

**EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR ANCIENS CANTONS
DE 2005 A 2015**



STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS PAR CANTON



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
RESEAU GANNAT - MELANGE

Bilan 2015



Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 22 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe /100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Examinés par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau.

17 valeurs mesurées : mini. : 3,70 °F - maxi. : 9,60 °F - moyenne : 6,88 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures Oxygène présent naturellement dans l'eau et participant à une minéralisation de la population des zones dentaires.

8 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,16 mg/L - moyenne : 0,12 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

17 valeurs mesurées : mini. : 2,7 mg/L - maxi. : 9,3 mg/L - moyenne : 7,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter.

7 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,07 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central.

25 valeurs mesurées : mini. : 0,8 µg/l - maxi. : 12,0 µg/l - moyenne : 6,9 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.

Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressources
Vous êtes alimentés par 3 captages, en mélange :
• LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS-LES-ROCHES
Autorisé par arrêté préfectoral du 18/03/2009
• MAZERER - LA VERNUE - MAZERER
Autorisé par arrêté préfectoral du 24/11/2015
• PUIITS DE PESCHADRIÈRES - SAINT-OURS-LES-ROCHES
Autorisé par arrêté préfectoral du 23/02/1987

Traitements
Votre eau est traitée par les stations :
• MAZERER - LA CONTREE - MAZERER
Traitement complet - eaux de surface

• M. PESCHADRIÈRES (T) LOUCHADIÈRE - SAINT-OURS-LES-ROCHES
Traitement physico-chimique, désinfection et mélange d'eau



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la matrice de votre commune, le site internet www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03000 YZEURE
tel. : 04.63.07.40.11
ars033@ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr



Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
Exploitant
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressources
Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :
• MAZERER - LA VERNUE - MAZERER
Autorisé par arrêté préfectoral du 24/11/2015

Traitements
Votre eau est traitée par la station de :
• MAZERER - LA CONTREE - MAZERER
Traitement complet - eaux de surface



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la matrice de votre commune, le site internet www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eau potable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03000 YZEURE
tel. : 04.63.07.40.11
ars033@ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
RESEAU GANNAT - MAZERIER

Bilan 2015

Bactériologie Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe /100 ml
Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Examinés par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau.

4 valeurs mesurées : mini. : 3,70 °F - maxi. : 4,80 °F - moyenne : 4,15 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Fluorures Oxygène présent naturellement dans l'eau et participant à une minéralisation de la population des zones dentaires.

1 valeur mesurée : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L - moyenne : 0,00 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels.

4 valeurs mesurées : mini. : 2,7 mg/L - maxi. : 9,3 mg/L - moyenne : 6,0 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinfecter.

1 valeur mesurée : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central.

2 valeurs mesurées : mini. : 0,8 µg/l - maxi. : 2,3 µg/l - moyenne : 1,6 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.



Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03000 YZEURE
tel. : 04.63.07.40.11
ars033@ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU BRUGHEAS

Bilan 2015

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Exploitant

SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PRISE SURFACE CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Autorisé par arrêté préfectoral du 09/05/2007

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- ◆ CLAUDE DECLOITRE - BELLERIVE-SUR-ALLIER

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

6 valeurs mesurées : mini. : 6,60 °F - maxi. : 9,40 °F - moyenne : 8,10 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L - moyenne : 0,03 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

7 valeurs mesurées : mini. : 4,0 mg/L - maxi. : 9,6 mg/L - moyenne : 6,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,28 µg/l - moyenne : 0,07 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Détection ponctuelle de produits phytosanitaires (AMPA : molécule de dégradation du glyphosate) à un niveau significatif, mais en deçà des seuils de sécurité (valeur maximale fixée par l'OMS).

Le contrôle de cette ressource est renforcée.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
tel : 04 63 07 40 11
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

ANNEXE 4D Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE				CHIMIE									
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité					
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes				
MELANGE PESCHADOIRES -TRT LOUCHADIÈRE	6	0	0%	0	0	0%	1	8%	4	33%	7,90	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	7,70	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)
RESEAU LES BRAYARDS	3	0	0%	0	0	0%	1	8%	0	0%	7,80	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)	9,70	-
RESERVOIR BEGUES (départ réseau Allier)	7	0	0%	0	0	0%	0	0%	4	57%	8,00	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	9,30	7,70
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	42	1	2%	1	2%	2%	2	5%	1	2%	7,40	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	11,00	-
LA VERNUE (Mazerier)	4	0	0%	0	0	0%	0	0%	4	100%	< 5,0	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	< 5,0	6,00
RESEAU GANNAT - MAZERIER	13	0	0%	0	0	0%	0	0%	7	54%	-	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	-	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	5	0	0%	0	0	0%	0	0%	5	20%	4,30	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	7,50	-
RESEAU BRUGHEAS	8	0	0%	0	0	0%	0	0%	8	0%	< 5,0 *	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	< 5,0 *	6,15 *

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentant ce réseau.

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les fiches d'information aux abonnés, sur la qualité des eaux distribuées prennent en compte les analyses en réseau et au point de mise en distribution.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R = Nbre analyses non conformes x 100
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

** Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf pour :

- le paramètre ARSENIC : 2 dépassements ont été enregistrés en 2015, le contrôle renforcé est maintenu en 2016.

- le paramètre BENZENE : 1 dépassement au robinet d'un consommateur,

--- La référence de qualité du paramètre Equilibre Calco-carbonique n'a pas été satisfaite sur tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Carbone Organique Total, et Conductivité présentent également des non-conformités chroniques sur le réseau Gannat - Mazerier.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

**** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :**

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et vérifier le respect des mesures prises.

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

--- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » Année 2015

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 118 contrôles de l'ARS en 2015 ont permis de mettre en évidence que 98,8% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 97,1% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.

En complément le Syndicat a mis en place un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie). Des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 38 réservoirs, sur les captages et les interconnexions avec les réseaux voisins. Au total de 13 à 15 paramètres sont suivis à fréquence quotidienne, hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle selon les lieux de prélèvement : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques pour chacun des points sont à surveiller. Pour le réservoir du Lery (desservant Gannat) il est vérifié en plus la matière organique et l'aluminium (en laboratoire).

Ces contrôles se décomposent en plusieurs phases :

- *Des prélèvements avec des mesures sur site et d'autres effectuées en laboratoires : en 2015, 311 prélèvements ont été effectués dans les réservoirs, 173 en entrée et sortie de station de traitement de Mazerier et 171 dans l'usine de traitement de St-Ours-Les Roches. Les échantillons sont transportés dans un véhicule réfrigéré et analysés en fonction des paramètres à analyser, soit au laboratoire situé au siège du syndicat soit par un laboratoire extérieur accrédité. Il s'agit plus particulièrement des paramètres suivants, que ce soit en eaux brutes ou traitée : Arsenic, vanadium, silice et phosphore total (analyses par laboratoire extérieur), température, turbidité, pH, oxygène dissous, TAC, TH, conductivité, calcium et pour les eaux de surface l'aluminium résiduel et la matière organique.*
- *Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan annuel de chacun des points surveillés. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.*

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 27 à 37 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 14 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives.

L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires non-traitée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Les teneurs en arsenic sont régulièrement contrôlées depuis l'eau brute jusqu'à l'eau mise en distribution arrivant au réservoir de La Serre à Bègues (Cf. graphique ci-après). Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

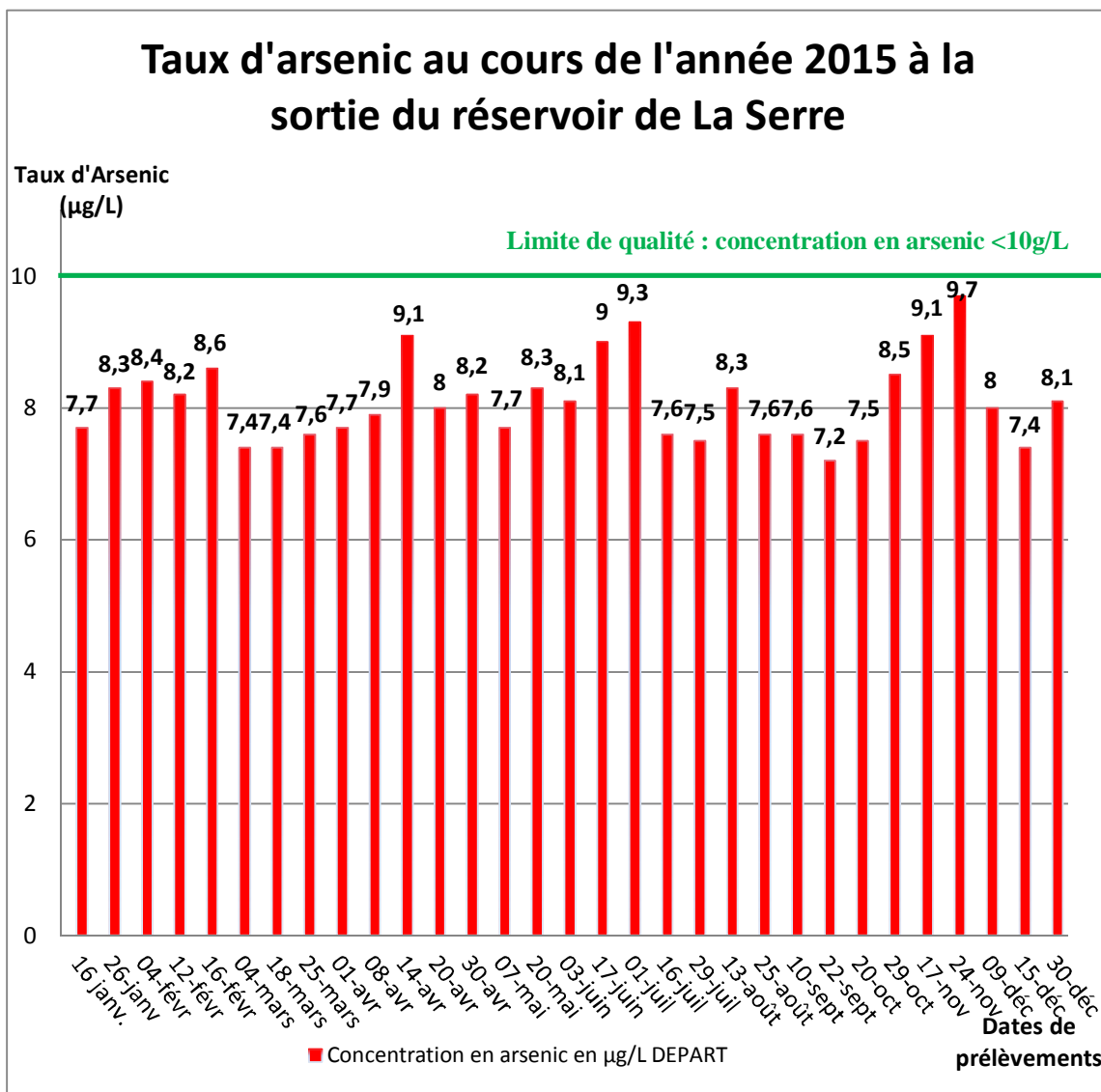
En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

On peut remarquer que les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100 % conformes vis à vis des limites de qualité réglementaire pour l'alimentation en eau potable. Néanmoins il est nécessaire de préciser que les paramètres COT et conductivité ne respectent pas toujours les références de qualité (normes de confort) sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau de Gannat. Ceci est dû à :

- des taux de COT (Carbone Organique Total) supérieurs aux normes en vigueur. Pour y remédier, il faudrait que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- une conductivité trop faible (<200µS/cm) induite par une eau agressive et peu minéralisée. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 – Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Le graphique précédent montre l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2015. Les prélèvements y sont faits régulièrement. Mais lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, les taux d'arsenic sont différents à l'arrivée et au départ du réservoir. Deux prélèvements sont alors réalisés : un sur l'arrivée et un sur le départ. En 2015, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 8,1µg/litre.

2 : Autres suivis du réseau de distribution

En 2015, il y a eu 4 non-conformités bactériologiques, soit 1,29% des prélèvements (présence ponctuelle de coliformes fécaux ou de streptocoques fécaux). De même les références de qualité, concernant les coliformes totaux et la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogène ou non) ont parfois été dépassées.

L'origine de ces dépassements sont :

- soit au niveau des réservoirs tampons et des réservoirs éloignés à faible tirage qui sont le plus touchés. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer.
- soit au bout des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C, température, pH, turbidité, conductivité, taux d'oxygène) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité :

- Actuellement une désinfection est réalisée par chloration au chlore gazeux de trois réservoirs du syndicat (Veauce, Ussel et Le Mont-Libre à Gannat). A Brugheas deux réservoirs (Le Bois Randenais et Les Rocs) sont équipés d'une pompe doseuse d'eau de javel afin de garder un taux de chlore minimum jusqu'au bout du réseau. La mise en place d'une pompe doseuse sur le réservoir de Fleuriel (réservoir éloigné) est prévue en 2016.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau. Des plannings de purges et de marnages des réservoirs ont donc été mis en place. Ces purges sont régulièrement réalisées au bout des antennes pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau, d'où la nécessité de la renouveler.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 10mg/L pour une norme de 50mg/L, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat, ou le réseau Brugheas. Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique) selon les points de surveillance et les ressources concernées.

II- 1 : Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		24	0	100%	492	4	99,19%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	12	0	100%	246	2	99,19%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	12	0	100%	246	2	99,19%
Paramètre physico-chimique		31	0	100%			
Arsenic As	10 µg/L	31	0	96,15%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		36	0	100%	738	11	98,51%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	12	0	100%	246	11	95,53%
Flore totale à 37°C	Variation inférieure à un facteur de 10	12	0	100%	246	0	100%
Flore totale à 22°C	Variation inférieure à un facteur de 10	12	0	100%	246	0	100%
Paramètres physico-chimiques		48	0	100%	684	41	94,01%
pH	De 6 à 9	12	0	100%	246	14	94,31%
Turbidité	< 2NTU	12	0	100%	246	13	94,72%
Oxygène dissous	> 5mg/L	12	0	100%	246	2	99,19%
Saturation en oxygène	> 70%	12	0	100%	246	12	95,12%

D'un point de vue bactériologique, l'eau n'est que très rarement non-conforme. La présence de coliformes ou de streptocoques a été constatée dans des réservoirs éloignés où le temps de séjour est long et le taux de chlore étant proche de 0 mg/L. afin de remédier à la situation, une désinfection permanente a été mise en place au réservoir de Fleuriel en début d'année 2016.

D'un point de vue physico-chimique, c'est seulement les eaux de certains réservoirs tampons et de certaines interconnexions qui n'ont pas respecté les références de qualité (stagnation d'eau).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

II- 2 : Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau des réservoirs du Léry et du Mont-Libre. Il concerne l'eau produite à la station de traitement de Mazerier et se rapporte à la qualité de l'eau de réseau desservant les abonnés du secteur urbain de Gannat.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Léry : départ Réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		14	0	100%	14	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	7	0	100%	7	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	7	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Léry : départ réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		21	0	100%	21	1	95,24%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	7	0	100%	7	1	85,71%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	7	0	100%	7	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	7	0	100%	7	0	100%
Paramètre physico-chimique		132	0	100%			
Aluminium Al	200 µg/L	132	0	100%	/	/	/
pH	De 6 à 9	132	0	100%	7	0	100%
Turbidité	<2NTU	132	0	100%	7	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	132	0	100%	7	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	132	0	100%	7	0	100%

La qualité de l'eau distribuée aux abonnés de ce réseau est 100% conforme aux limites de qualité réglementaires.

La présence de coliformes a été constatée une fois dans l'année au Mont-Libre, avant que le poste de chloration permanent soit mis en place. Une chloration au chlore gazeux a permis d'éviter les développements bactériens dans ce réservoir où le temps de séjour est long.

Au niveau des résultats physico-chimiques, tous les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

II-3 : Réseau de la commune de Brugheas :

En 2015, le SIVOM a repris la commune de Brugheas. Au niveau de la qualité de l'eau, le cas est un peu particulier. La ressource et la station de traitement n'appartiennent pas au SIVOM Sioule et Bouble. L'eau arrive préchlorée au réservoir du Bois Randenais. Elle est ensuite pompée au réservoir des Rocs puis elle part vers le réservoir des Taureaux et dessert le Bourg.

En 2015 c'est sur ces trois réservoirs que s'est porté l'autocontrôle, où se sont ajoutées des mesures de chlore régulières afin de régler les pompes doseuses de javel au mieux. En effet, le taux de chlore de l'eau arrivant au Bois Randenais varie énormément.

Le tableau ci-dessous rapporte un bilan de cet autocontrôle sur le réseau de Brugheas :

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais: départ réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	1	91,67%	18	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	6	0	100%	9	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	6	1	83,33%	9	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais: départ réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		18	1	94,44%	27	0	100,00%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	6	1	83,33%	9	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	6	0	100%	9	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	6	0	100%	9	0	100%
Paramètre physico-chimique		24	1	95,83%	36	0	100%
pH	De 6 à 9	6	0	100%	9	0	100%
Turbidité	<2NTU	6	1	83,33%	9	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	6	0	100%	9	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	6	0	100%	9	0	100%

Seule une non-conformité bactériologique a été constatée en 2015 à cause d'une présence de streptocoques fécaux à l'arrivée du réservoir du Bois Randenais.

Il est à noter que l'eau arrivant à ce réservoir provient d'une prise d'eau en rivière Allier gérée par le SIVOM de la Vallée du Sichon. La présence bactérienne est due à un faible taux de chlore dans une eau turbide qui en consomme beaucoup. Les postes de chloration, en sortie du réservoir du Bois Randenais et en sortie du réservoir des Rocs, permettent de retrouver un taux de chlore acceptable et donc une eau conforme aux normes en vigueur.

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

En 2015, le Syndicat a dépensé **2 790,85 € TTC** pour le règlement des analyses des paramètres arsenic, vanadium, silice, phosphates, fer et MES réalisés par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité.

Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **8 025,47 € TTC**. Cette dépense était de 6 679,98 € TTC en 2014.

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2015 ET 2016

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2015			2016		
	p H.T.	T.V.A. 5.50 %	p T.T.C.	p H.T.	T.V.A. 5.50 %	p T.T.C.
15 mm	35.00	1.92	36.92	35.00	1.92	36.92
20 mm	35.00	1.92	36.92	35.00	1.92	36.92
25 mm	40.00	2.20	42.20	40.00	2.20	42.20
30 mm	45.00	2.47	47.47	45.00	2.47	47.47
40 mm	55.00	3.02	58.02	55.00	3.02	58.02
50 mm	75.00	4.12	79.12	75.00	4.12	79.12
60 mm	90.00	4.95	94.95	90.00	4.95	94.95
80 mm	115.00	6.32	121.32	115.00	6.32	121.32
100 mm	150.00	8.25	158.25	150.00	8.25	158.25

Les tarifs de l'abonnement sont inchangés au 1^{er} janvier 2016

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM p HT/m ³	Redevance S.M.E.A* p HT/m ³	Redevances AELB* p HT/m ³		Total prix du m ³ d'eau p HT/m ³	T.V.A. à 5.50% p	Prix du m ³ d'eau p TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2015	1.71	0.13	0.040	0.240	2.120	0.116	2.236
	2016	1.71	0.13	0.040	0.230	2.110	0.116	2.226
A partir de 1001 m ³	2015	1.68	0.13	0.040	0.240	2.090	0.115	2.205
	2016	1.68	0.13	0.040	0.230	2.080	0.114	2.194

SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

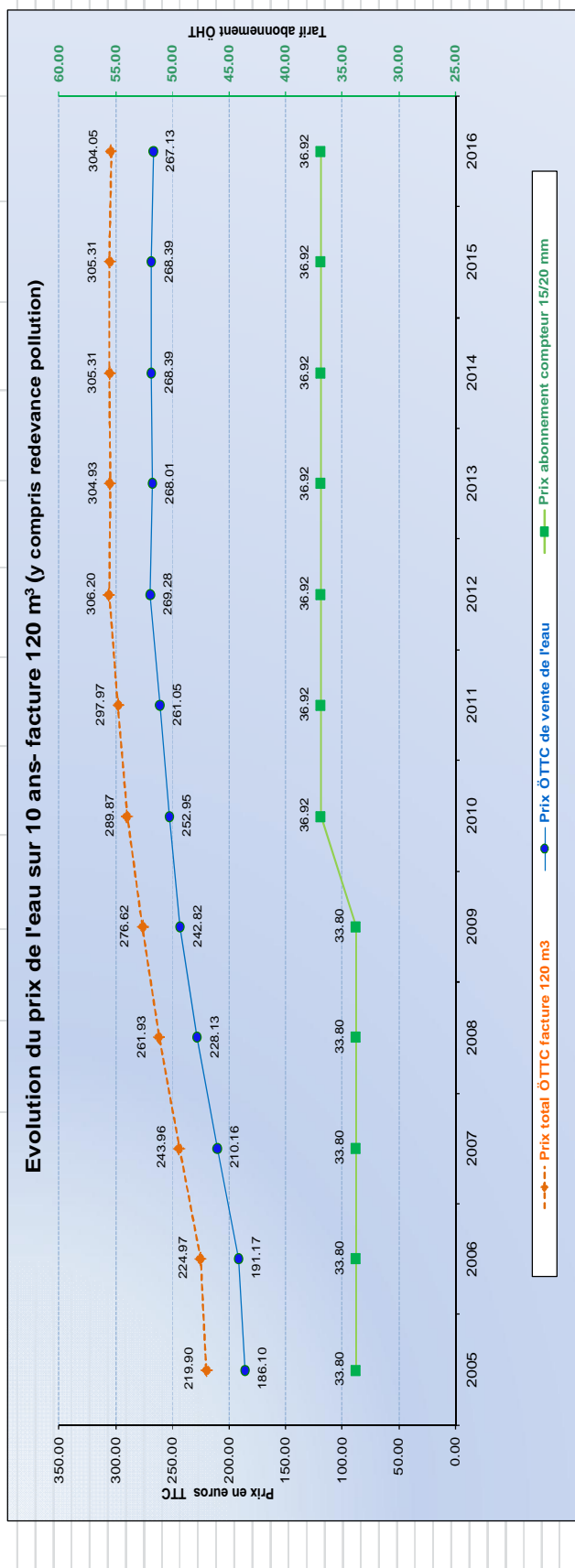
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement pour un Ø de 15 mm p TTC	33.80	33.80	33.80	33.80	33.80	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92	36.92
Consommation (1) : Prix du m ³ eau p H.T./m ³	1.28	1.38	1.53	1.63	1.70	1.73	1.74	1.71	1.71	1.71	1.71	1.71
Redevance S.M.E.A.	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
Redevance prélevement sur la ressource AELB (2)	1.470	1.510	1.660	1.802	1.918	1.998	2.062	2.127	2.117	2.120	2.120	2.110
Redevance Pollution domestique AELB (3)	0.081	0.083	0.091	0.099	0.105	0.110	0.113	0.117	0.116	0.117	0.117	0.116
Prix p T.T.C./m ³ d'eau consommée	1.551	1.593	1.751	1.901	2.023	2.108	2.175	2.244	2.233	2.237	2.237	2.226
Prix p T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m ³	186.10	191.17	210.16	228.13	242.82	252.95	261.05	269.28	268.01	268.39	268.39	267.13
Prix p TTC facture globale pour 120 m ³ d'eau annuel	219.90	224.97	243.96	261.93	276.62	289.87	297.97	306.20	304.93	305.31	305.31	304.05
Prix du m ³ d'eau en p T.T.C./m ³ (facture 120 m ³ y compris abonnement)	1.83	1.87	2.03	2.18	2.31	2.42	2.48	2.55	2.54	2.54	2.54	2.53

(1) Prix au m³ pour la tranche de consommation 0 - 1000 l³

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2012, la redevance "Prélèvement sur la ressource" est ressortie du prix de base de l'eau et est fixée à 0.03€ HT/m³

(3) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**EXEMPLE DE FACTURES TYPES POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2015 ET 2016

Tarification unique

**PRIX DE L'EAU 2015 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³
AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.24 € HT/m³**

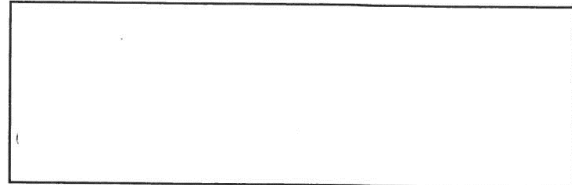
SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.89
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2015-053-053001	Le 10/03/2015

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 10/03/2015

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02	Période facturée : du 01/01/2015 au 31/12/2015
------------------------------	--

06-055-00	RUE DE BOURGNEUF			
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
91133105	2172	2292	120	10/03/2015

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2015	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2015	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83.00%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.24000	28.80	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.04000	4.80	5.50
ORGANISMES PUBLICS		17.00%	49.20	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
289.40	Eau	01	289.40	5.50	15.91
			Total TVA :		15.91

NET A PAYER : 305.31 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : www.tipi.budget.gouv.fr
et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité 001262 Référence : 2015-EA-00-53001

**COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.240 € HT/m³
Total facture 305.31 € TTC, soit 2,544 € TTC/m³**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

REFERENCES

Coll 22
Nat 77
Clé1 3
Clé2 A
Numéro 2015-053-053001
Echéanc 10/03/2015
NET A PAYER 305.31 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

ANNEXE 7 (suite) - Année 2016

PRIX DE L'EAU 2016 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³ AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.23 € HT/m³

SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tél. 04.70.90.02.89
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2016-053-053001	Le 29/02/2016

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 29/02/2016

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS
IMPORTANTES AU DOS
MERCİ D'EN FAIRE UNE
LECTURE ATTENTIVE**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02 Période facturée : du 01/01/2016 au 31/12/2016

06-055-00 RUE DE BOURGNEUF -				
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
91133105	2172	2292	120	29/02/2016

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2016	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2016	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		83.34%	240.20	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.23000	27.60	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.04000	4.80	5.50
ORGANISMES PUBLICS		16.66%	48.00	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
288.20	Eau	01	288.20	5.50	15.85
			Total TVA :		15.85

NET A PAYER : 304.05 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : www.tipi.budget.gouv.fr
et en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité 001262 Référence : 2016-EA-00-53001

COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.230 € HT/m³
Total facture 304.05 € TTC, soit 2,533 € TTC/m³

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Paiement des sommes dues auprès de :
TRESORERIE DE GANNAT
Avenue Delarue - BP 43
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

Coll 205
Numéro 2016-053-053001 Clé1 1
Echéanc 29/02/2016 Clé2 E
NET A PAYER 304.05 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

Article 133 : SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET DOUBLE

Article 133 : liste des marchés conclus en 2015 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)
Publication de cette liste sur <http://www.centreofficielles.com>

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant ÔHT	
Travaux des réseaux humides dans le cadre des travaux de la Grande Rue à GANNAT - Tranche 1	9-déc.-14	SADE	63100 CLERMONT	36 752,61	
Tavaux pour mise en place de systèmes de télégestion pour BRUGHEAS et La Serre à GANNAT	27-mars-15	SCATE	63200 RIOM	31 928,78	
Forage dirigé sous la Sioule Commune de MONESTIER	19-mai-16	BARBIERO	03600 COMMENTRY	31 769,09	
Mise en place de déshumidificateurs des locaux pour usine de ST OURS et local technique de la Galerie Louchadière	4-déc.-15	EIFPAGE Energie	63200 RIOM	43 000,00	

MARCHES DE 90 000 à 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant ÔHT	Avenant ÔHT
Programme de travaux AEP 2015	28-juil.-15	Groupement ROUXSADE	63500 ISSOIRE	569 379,50	28 439,50

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant ÔHT	

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant ÔHT
Achat d'un fourgon de 5T	2-oct.-15	MARTENAT NORD AUVERGNE	03300 CREUZIER LE VIEUX		35 235,00
Achat d'une minipelle de 2,5 T et de sa remorque de transport	09-juil	MIC TP	63100 CLERMONT		38 100,00

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant ÔHT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant ÔHT

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant ÔHT pour la durée totale du marché	Montant ÔHT
Digitalisation des plans des réseaux AEP des villes de GANNAT et BRUGHEAS	6-mai-15	Groupement EGIS/GRAPHINFO	63100 CLERMONT		31 375,00

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant ÔHT pour la durée totale du marché	Montant ÔHT
Réalisation du schéma directeur AEP du SIVOM	18/06/2016	EGIS Eau	63100 CLERMONT		136 645,00

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant ÔHT pour la durée totale du marché	Montant ÔHT

Publication de cette liste sur <http://www.centreofficielles.com>

ANNEXE 9A

<i>PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE</i>			
<i>42 COMMUNES RATTACHEES AU 1^{er} JANVIER 2015</i>			
<u>ComCom Bassin de GANNAT</u>	<u>ComCom Sioule Colettes et Bouble</u>	<u>ComCom du Bassin Saint-Pourçinois</u>	<u>ComCom de la Région de Montmarault</u>
COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ BEGUES ▪ BIOZAT ▪ BROUT-VERNET ▪ CHARMES ▪ ESCUROLLES ▪ GANNAT ▪ JENZAT ▪ LE MAYET D'ÉCOLE ▪ MAZERIER ▪ MONTEIGNET SUR ANDELOT ▪ SAINT-BONNET DE ROCHEFORT ▪ SAINT-GERMAIN-DE-SALLES ▪ SAINT-PONT ▪ SAINT-PRIEST D'ANDELOT ▪ SAULZET ▪ POEZAT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BELLENAVES ▪ CHEZELLE ▪ CHOUVIGNY ▪ COUTANSOUZE ▪ EBREUIL ▪ ECHASSIERES ▪ LALIZOLLE ▪ MONESTIER ▪ NADES ▪ NAVES ▪ SUSSAT ▪ TARGET ▪ VALIGNAT ▪ VEAUCE ▪ VICQ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BARBERIER ▪ CHANTELE ▪ CHAREIL-CINTRAT ▪ CHARROUX ▪ DENEUILLE-LES-CHANTELLE ▪ ETROUSSAT ▪ FLEURIEL ▪ FOURILLES ▪ TAXAT-SENAT ▪ USSEL D'ALLIER 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VOUSSAC
16 COMMUNES	15 COMMUNES	10 COMMUNES	1 COMMUNE

RAPPEL REGLEMENTAIRE **RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.

- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

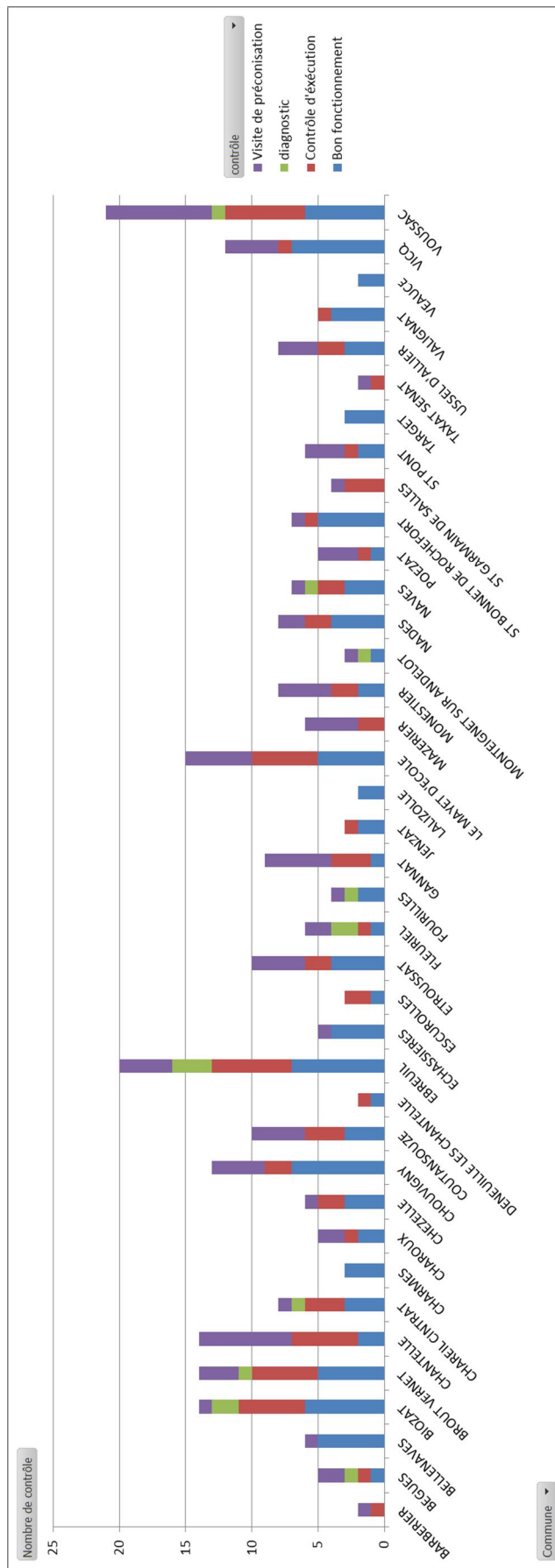
- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
« III ó Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.
Cette mission consiste :
 1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ;
 2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ; » .

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :
I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ; / ; ,
II ó Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document .

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation
« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».

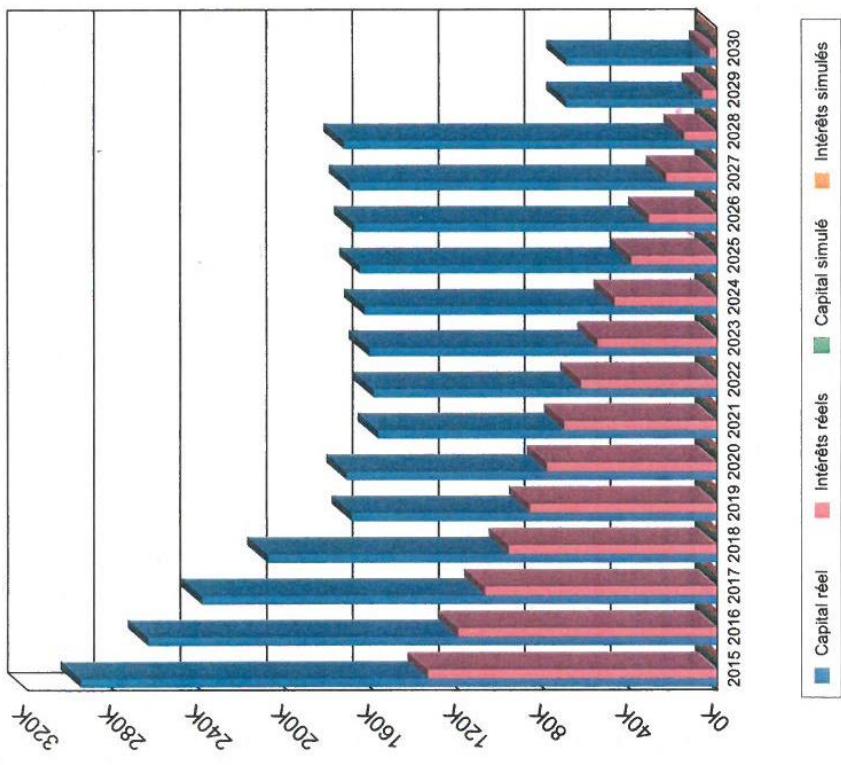
- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme
Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :
« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

Nombre de contrôles réalisés par commune en 2015



ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT

Diagramme de remboursement



Date : 29/02/2016 10:28

Endettement pluriannuel
SIV - SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2015 au 31/12/2035 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant du
2015	430 221,28 €	134 718,38 €	295 502,90 €	0,00 €	0,00 €	2 812 514,34 €
2016	384 871,85 €	120 493,54 €	264 378,31 €	0,00 €	0,00 €	2 517 011,44 €
2017	347 632,80 €	108 125,68 €	239 506,92 €	0,00 €	0,00 €	2 252 633,13 €
2018	305 926,30 €	96 919,64 €	209 006,68 €	0,00 €	0,00 €	2 013 126,21 €
2019	257 001,76 €	87 226,40 €	169 775,36 €	0,00 €	0,00 €	1 804 119,55 €
2020	251 357,85 €	79 193,42 €	172 164,23 €	0,00 €	0,00 €	1 634 344,19 €
2021	228 787,46 €	71 116,68 €	157 670,78 €	0,00 €	0,00 €	1 462 179,96 €
2022	223 102,54 €	63 384,21 €	159 718,33 €	0,00 €	0,00 €	1 304 509,18 €
2023	217 411,58 €	55 617,01 €	161 794,57 €	0,00 €	0,00 €	1 144 790,85 €
2024	211 703,78 €	47 752,98 €	163 950,80 €	0,00 €	0,00 €	982 996,28 €
2025	205 984,18 €	39 821,06 €	166 163,12 €	0,00 €	0,00 €	819 045,48 €
2026	200 235,27 €	31 720,61 €	168 514,66 €	0,00 €	0,00 €	652 882,36 €
2027	194 472,96 €	23 543,15 €	170 929,81 €	0,00 €	0,00 €	484 367,70 €
2028	188 691,02 €	15 253,07 €	173 437,95 €	0,00 €	0,00 €	313 437,89 €
2029	76 846,00 €	6 846,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
2030	73 423,00 €	3 423,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €

ANNEXE 11**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/15**

Type de Véhicule	N° d'immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2015
Renault Clio	2754 VL 03	12 Juin 2008	13 172
Renault Clio	CX-523-QA	22 août 2013	6 541
Citroën Nemo	AC-495-DW	28 Juillet 2009	14 157
Peugeot Expert	AC-244-DP	27 Juillet 2009	22 832
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012	24 928
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012	30 859
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012	25 258
Renault Kangoo	CZ-478-VK	23 Octobre 2013	26 510
Renault Kangoo	CZ-522-VK	23 Octobre 2013	23 189
Renault Kangoo	DG-757-AY	29 mai 2014	19 162
Renault Kangoo	DG-737-AY	29 mai 2014	19 716
Renault Kangoo	DG-706-AY	29 mai 2014	22 982
Citroën Berlingo	DH-524-QS	16 juillet 2014	28 919
Camion RENAULT Poids Lourds	4421 TP 03	24 Février 2003	7 232
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	18 064
Camion MERCEDES Poids Lourds Grue	2140 VN 03	23 Décembre 2008	3 357
Fourgon IVECO	DV-144-NY	9 septembre 2015	3 180
<i>Camion RENAULT Mascott (vendu début 2016)</i>	<i>4184-VB-03</i>		<i>7294</i>

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2015 = 317 352 Km

Type de Véhicule	N° d'immatriculation	Date de mise en circulation	Sorties de véhicules
Mini-pelle VOLVO		20 juin 2000	
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012	
Mini-pelle VOLVO		25 juin 2015	<i>Minipelle JCB de 2008 vendue le 11 juin 2015</i>
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012	
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25 juin 2015	<i>Remorque Moiroud 7638 TD 03 vendue le 11 juin 2015</i>
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999	
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999	
Remorque porte chlore	DT-323-GT	15 juillet 2015	
Compresseur ATLAS	4800 RX 03	19 octobre 1990	
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006	

ANNEXE 12**ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2015****I ó Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :**

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/TNC	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C		1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C		2	2
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	4		4
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	2		2
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	5	2	7
TOTAL DU PERSONNEL		18	7	25

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II ó Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	Technique	N°2015-01
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
TOTAL DU PERSONNEL	3		